



CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
DU 29 OCTOBRE 2010**

PROCES-VERBAL

Etaient absents ou représentés :

- Pr Daniel BENCHIMOL (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Joseph CALZA (pouvoir à M. GUEGUEN à partir du rapport n°1 à 10h30)
- M. Benoît KANDEL
- M. René VESTRI

L'an deux mille dix le 29 octobre, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 8 h 40 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, président du conseil général.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Nous allons commencer. Je demande à Mademoiselle MURRIS, qui s'est spontanément portée volontaire pour être secrétaire de séance, de procéder à l'appel des membres de notre assemblée.

Melle Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.

Melle MURRIS.- Le quorum est atteint M. le Président.

M. Le Président.- Merci. Mes chers collègues, je vous propose de passer tout de suite à l'examen de l'ordre du jour qui appelle la discussion des orientations budgétaires pour l'année 2011.

18. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2011

M. Le Président.- Avant de céder la parole à Mme GIUDICELLI pour présenter ces orientations budgétaires, je voudrais vous adresser quelques mots, évidemment sur ces mêmes orientations, mais également pour dresser en cette fin d'année 2010 un premier bilan d'exécution de notre situation budgétaire pour l'exercice en cours, ainsi que pour dessiner les perspectives qui nous rassembleront. C'est plus à la majorité que je m'adresse en formulant ce vœu. Ce pourrait être à l'opposition aussi. Nous pouvons toujours, non pas rêver, mais faire appel au réalisme de l'opposition par rapport aux bons budgets que nous allons présenter.

Je vous propose en tous cas que nous débattions ce matin des ajustements budgétaires relativement modestes que nous vous présentons pour la DM1, et surtout que nous puissions évoquer notre situation budgétaire et décider des perspectives pour l'année prochaine.

Comme vous le savez, l'année 2010 a été marquée par les conséquences de la crise financière et économique qui a débuté à l'automne 2008 et qui a eu un très fort impact sur les finances départementales. Nous avons en effet pu mesurer une chute très brutale des droits de mutation, qui a abouti à une perte de recettes de 110 M€ en 2009.

Ce choc budgétaire, qui s'inscrivait naturellement dans un cadre beaucoup plus vaste que celui du département des Alpes-Maritimes, nous a contraints à effectuer des choix guidés par le sens de la responsabilité : responsabilité d'équilibre de nos finances départementales, responsabilité face à l'économie départementale et face aux citoyens des Alpes-Maritimes pour soutenir l'activité, l'emploi, et pour répondre à nos missions de solidarité humaine. Ces missions étaient évidemment encore plus exigeantes dans ce contexte de crise, compte tenu d'une forte augmentation du chômage et du nombre d'allocataires du RMI puis du RSA.

Nous avons fait face ensemble, et je veux remercier très sincèrement ceux qui se sont engagés dans cette politique. Nous avons mis en place un plan de relance audacieux, ambitieux et, je crois pouvoir le dire aujourd'hui, efficace. 580 chantiers ont été lancés partout dans notre département, en maîtrise d'ouvrage du conseil général, comme en maîtrise d'ouvrage des autres collectivités locales, communes ou intercommunalités.

Grâce à cet investissement que nous avons voulu maintenir très haut en 2009, nous avons conservé une activité économique forte. Objectivement, nous pouvons tous en tirer les mêmes conclusions aujourd'hui : notre département, et plus largement notre pays, a mieux résisté à la crise par rapport à toutes les grandes démocraties occidentales. Nous avons moins perdu d'emplois en France, et la chute de la croissance a été plus faible. Loin de moi l'idée de contester la force, l'impact, et la dureté de cette crise, surtout pour ceux qui en ont subi directement les conséquences et qui ont perdu leur emploi. Néanmoins, c'est un fait objectif : grâce au plan de relance voulu par le Président de la République, notre pays a moins subi les effets de la crise.

Il en est de même dans notre département, puisque nous constatons aujourd'hui un taux de chômage plus faible que la moyenne nationale, et beaucoup plus faible que la moyenne régionale. Il est près de 50 % inférieur à celui du département des Bouches du Rhône. La tendance a été à une décélération plus forte du chômage. Je relève aussi des indicateurs qui sont autant de signes d'une sortie progressive. Le taux d'activité dans le secteur du tourisme a progressé cet été de plus de 6 %, ce qui est important. Nous constatons aussi la reprise de l'installation d'entreprises. Les chiffres sur Sophia Antipolis montrent que même au cœur de la crise, la Technopole a vu le nombre de ses entreprises et de ses emplois augmenter. Je crois qu'il en a été de même pour Carros. Notre économie départementale a donc subi mais aussi supporté ce choc, grâce notamment à l'action que nous avons conduite, même si la croissance relève plus globalement de la confiance, de l'activité et de l'engagement des entreprises. Ce que nous avons fait pour l'investissement public a porté ses fruits, et je veux vous en remercier.

Autre indicateur, qui est plus spécifique au conseil général des Alpes-Maritimes et qui traduit aussi le retour à un certain dynamisme d'un secteur clé de notre activité économique : les droits de mutation, qui avaient chuté considérablement en 2009, reprennent de façon importante. Fin octobre, nous sommes en effet sur une tendance à l'augmentation de plus de 30 % sur les 10 premiers mois de l'année 2010, avec un rythme qui s'est très nettement accéléré au second semestre. Nous avons fixé un objectif de droits de mutation à 280 M€ en 2010. Je vous rappelle que nous avons perçu 214 M€ en 2009, 324 M€ en 2008 et 344 M€ en 2007. Entre 2007 et 2009, nous avons donc enregistré une baisse de 130 M€ de nos recettes de fonctionnement, soit l'équivalent de 40 points de fiscalité directe.

Aujourd'hui, notre objectif est de 280 M€. Si la tendance du second semestre se poursuit, nous inscrirons au budget 2011 une prévision qui sera au-delà de 300 M€. Nous avons donc des signes d'espoir très concrets. Je me rappelle que certains avaient émis des doutes sur la pertinence de nos prévisions. Les prévisions en termes de droits de mutation seront non seulement respectées mais aussi sans doute dépassées.

L'année 2011 sera le cadre de l'application de la réforme territoriale, qui n'est pas encore votée par le Parlement, mais aussi et surtout le cadre de l'impact de la réforme fiscale qui a vu la suppression de la taxe professionnelle. A ce sujet, je répète ce que j'avais déjà indiqué. Je ne considère pas la suppression de la taxe professionnelle de façon corporatiste en tant qu'élu et en termes d'impacts sur nos budgets. La suppression de la taxe professionnelle représente 170 M€ de charges en moins, pour les entreprises des Alpes-Maritimes, pour les commerçants et pour les artisans. Je pense que cela aura aussi un impact fort sur la croissance et le développement des entreprises, et donc sur l'emploi.

L'emploi – et c'est une conviction que nous pouvons partager – est créé par les entreprises, et non par la puissance publique. L'emploi public détruit plus d'emplois qu'il n'en crée, puisqu'il faut le financer par l'impôt. Or l'impôt tue l'emploi, et nous en sommes à un niveau de prélèvement parmi les plus élevés au monde. Notre devoir était donc d'alléger les charges de ceux qui créent des emplois. C'est un objectif que la suppression de la taxe professionnelle, cette « taxe imbécile » dont parlait François MITTERRAND, va apporter à l'économie.

Certaines Cassandrae, animées par des idées noires ou rouges, nous avaient là aussi dit que la suppression de la taxe professionnelle allait être une véritable catastrophe pour les finances des collectivités locales. Je veux souligner que sur la base du rapport DURIEUX, qui fait une simulation sur les recettes qui vont se substituer à l'ancienne taxe professionnelle, nous estimons que l'année prochaine, nous percevrons 5 % en plus par rapport à ce que nous percevions avec la taxe professionnelle.

Cette réforme sera non seulement bénéfique pour l'économie des Alpes-Maritimes, mais elle sera profitable pour le budget du conseil général. Ces 5 % de recettes supplémentaires représentent de l'ordre de 10 M€. La taxe professionnelle sera remplacée par la contribution économique territoriale d'une part. Nous n'aurons plus la taxe d'habitation l'année prochaine, ni la taxe foncière, ni la taxe professionnelle. Il ne nous restera dans les contributions directes que la taxe foncière – bâti. Elle se répartit entre les communes, la région et le département. Notre part sera globalement plus importante. Nous percevrons aussi une assiette de droits de mutation plus importante, sans parler de l'augmentation en valeur. Cette assiette sera de 10 % plus importante. Comme il s'agit d'une recette dynamique, c'est aussi important.

Je veux donc aujourd'hui rassurer ceux qui étaient inquiets. J'ai toujours plaisir à rassurer l'opposition, puisque je ne veux pas qu'elle s'inquiète de façon exagérée. C'est toujours anxiogène. Je tiens donc à vous rassurer : cette réforme sera extrêmement bénéfique pour nous.

Ce budget 2011 reposera sur deux objectifs : la solidarité et l'efficacité. Pour nous, la solidarité, notamment humaine, est de dire clairement à ce stade que nous n'augmenterons pas la fiscalité en 2011. Le taux de fiscalité ne bougera pas. C'est un choix. Nous avons demandé un effort au pire moment de la crise, et je remercie tous ceux qui ont participé avec le conseil général à cet effort qui a été collectif. C'est un effort que nous avons également demandé à nos partenaires. Les citoyens des Alpes-Maritimes ont aussi été appelés à faire un effort modeste pour traverser cette période de crise. Cet effort, nous ne le solliciterons plus, nous nous y étions engagés. Il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité en 2011.

Ce budget reposera donc sur trois éléments qui vont garantir cette efficacité. Un budget efficace est selon moi un budget qui maintient la maîtrise des dépenses de fonctionnement. C'est un engagement que nous avons pris ensemble. Pour parvenir à cet effort de relance, il fallait dégager des marges. Nous les avons souvent dégagées sur le train de vie de la maison. En 2010, et dans la suite de 2009, nous avons réalisé 60 M€ d'économies par la réduction des dépenses de fonctionnement sur le conseil général. Cela a été obtenu au travers de choix que nous avons effectués et qui n'étaient pas forcément simples. Ces choix ont réduit certaines capacités d'intervention et ont fait en sorte que les aides que nous avons lancées, je pense notamment aux énergies renouvelables pour lesquelles il avait fallu à un moment donner une impulsion, ont été diminuées, mais non pas supprimées.

Nous avons également fait un effort sur les effectifs du conseil général. Je sais que certains me le reprochent, mais je le revendique. L'Etat a fait un effort sur l'emploi public. Notre pays a créé 1 million d'emplois publics depuis 1991, avec en même temps plus de chômeurs. Est-ce que la qualité du service public est à la hauteur de ces recrutements ? L'État s'est engagé salutairement dans cette réduction, comme l'ont fait tous les grands pays avant nous, et souvent 10 à 20 ans avant nous. Nous le faisons également. Nous avons réduit les effectifs du conseil général de plus de 300 agents en 2 ans, ce qui a un impact budgétaire annuel de 9 M€, un emploi public représentant en moyenne 30 000 € par an. Je tiens à le souligner

Nous continuerons en ce sens, sans que la qualité du service public, puisque c'est cela qui m'importe, soit altérée ou affectée. Nous l'avons fait avec discernement, et nous n'avons pas touché le secteur social. Je rappelle que dans cet effort d'économie, nous avons diminué de 20 % nos moyens généraux, à raison de 10 % en 2009 et de 10 % en 2010. Nous avons réduit de 30 % nos dépenses de communication et de 50 % nos dépenses de protocole. C'est un effort important. Nous le poursuivrons.

Je souligne que pour la première fois, nous n'avons pas augmenté en 2010 nos dépenses de fonctionnement, avec 960 M€ au budget 2009 et 960 M€ au budget 2010. Je vous proposerai de maintenir ce budget pour 2011. Sur un troisième exercice budgétaire, nous aurons donc stabilisé nos

dépenses de fonctionnement, tout cela en tenant compte d'une augmentation de plus de 5 % du social, sachant que le social représente aujourd'hui plus de la moitié de nos dépenses de fonctionnement, soit 500 M€ sur 960 M€. Malgré la hausse de 5 % sur le social, nous maintenons notre dépense globale de fonctionnement. C'est un effort exceptionnel, et je remercie tous ceux qui s'y sont engagés derrière le Directeur Général des Services, ainsi que ceux qui ont compris qu'en période de crise des efforts étaient nécessaires, notamment nos partenaires institutionnels.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement nous a conduits à un effort important dans la poursuite des grands projets d'équipement, avec, comme je l'ai indiqué précédemment, 580 chantiers dans le cadre du plan de relance. Aujourd'hui, notre collectivité investit sur tout le département. Elle investit sur des dépenses d'avenir. Je veux rappeler que depuis 2004, le conseil général a investi 2,5 milliards d'euros sur tout le département, dans des grands chantiers structurants. Nous sommes en France le département qui investit le plus par habitant.

En 2009, plutôt que de replier fortement la voilure et de ne pas accompagner la relance au cœur de la crise, nous avons au contraire fait le choix de poursuivre les dépenses d'avenir et de les financer essentiellement par des emprunts. Nous avons ainsi beaucoup emprunté en 2009, soit plus de 200 M€. Cet effort d'emprunt ne pourra pas et ne devra pas être maintenu à ce niveau. Dès cette année, nous avons réduit le recours à l'emprunt, pour environ une centaine de M€ en 2010. Je vous proposerai en 2011 de ralentir encore le recours à l'emprunt. Ce qui est pertinent en matière de dettes, ce n'est pas le volume global de la dette, mais la capacité de notre collectivité à rembourser.

Nous avons la deuxième épargne brute par habitant parmi les départements de France. Le ratio de solvabilité, c'est-à-dire le nombre d'années d'épargne brute nécessaire à rembourser la dette, était monté jusqu'à 12 ans en 2009, ce qui était il est vrai extrêmement important. Nous ne pourrions pas nous maintenir sans danger à ce niveau. Nous revenons cette année à un ratio entre 8 et 9 ans, nous le verrons à la fin de l'exercice budgétaire, et nous passerons l'année prochaine à 7 ans, ce qui est dans les normes d'une bonne santé financière pour une grande collectivité comme la nôtre.

Voilà ce que je voulais souligner sur les grands équilibres de notre budget qui sera en 2011 un budget volontariste, solidaire, avec une place toujours importante pour la solidarité humaine, pour les personnes âgées, pour l'enfance, et pour les personnes handicapées. Il y aura des nouveautés dont nous aurons l'occasion de débattre en matière de santé, avec l'engagement du conseil général dans ce projet de cyclotron de dernière génération qui sera installé sur le site du cyclotron actuel et qui est candidat pour le grand emprunt aujourd'hui. Ce sera un élément international phare. Il y en aura bien d'autres.

Nous continuerons bien sûr aussi notre action sur la solidarité territoriale. Je pense là aussi à nos dépenses d'avenir, et à l'éducation en particulier. Nous avons visité il y a quelques jours le chantier du Campus STIC qui se déroule à un rythme extraordinaire. C'est le meilleur symbole de ce pari que nous faisons dans l'avenir. Bien évidemment, nous assumerons aussi toujours nos responsabilités en matière de sécurité : le SDIS, qui appelle une mobilisation de plus de 70 M€ de la contribution départementale ; la sécurité pour tous ; la poursuite du programme de gendarmerie.

Nous accentuons nos politiques de prévention qui là aussi sont en train de devenir une politique de référence : 150 contrats de responsabilité parentaux ont été signés ; 2 écoles de parents ont été ouvertes. Les résultats ont même été salués par l'union des directeurs généraux sociaux de tous les départements de PACA. Ils nous ont tous dit : « Les CRP, ça a l'air extrêmement bien ce que vous faites, mais nos présidents, pour des raisons idéologiques, nous interdisent de le faire ». Sur ces sujets de la prévention, nous avons aussi été en pointe.

Nous poursuivrons également nos actions sur le développement durable. Je voudrais que le budget 2011 soit également le cadre, dans ce domaine, d'une refonte de notre organisation de nos

parcs naturels. Nous avons aujourd'hui 15 parcs naturels existants ou en projet. Ce sont de véritables poumons verts. Il y a des parcs de nature différente, avec notamment des parcs urbains comme celui de Vaugrenier sur lequel 700 000 personnes se sont rendues l'année dernière. Nous allons porter un effort extrêmement important d'amélioration et de restructuration de ces parcs en 2011.

Voilà mes chers collègues ce que je souhaitais souligner avant de passer la parole à Mme GIUDICELLI. Cela traduit une bonne situation de nos finances départementales et une bonne situation de notre département. Je vous propose d'amplifier ces tendances, sans augmentation de la pression fiscale en 2011.

Je vous remercie. Mme GIUDICELLI.

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, je pense que pour le débat sur les orientations budgétaires, vous avez dit l'essentiel. Voulez-vous que je détaille davantage ? A défaut, c'est à Maxime COULLET de nous présenter la DM1.

1. PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2010

M. COULLET.- Le projet de DM1 qui nous est présenté s'élève à 76 955 000 €, dont 60 M€ en section d'investissement pour l'inscription du crédit revolving, et 17 M€ en section de fonctionnement. Ces 17M€ confirment la politique engagée dès le BP 2009 de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec la poursuite de la baisse des moyens généraux et la stagnation des dépenses de personnel. Vous l'avez d'ailleurs, M. le Président, souligné dans vos propos.

En ce qui concerne les ressources disponibles de fonctionnement, les 17 M€ d'inscriptions complémentaires vont pour 8 M€ à l'action sociale : politique RSA, aide au maintien à domicile, politique de transport, participation au syndicat mixte. En section d'investissement, l'excédent 2009 s'élève à 7,3 M€ et est affecté à la réduction de l'emprunt prévisionnel. Seuls sont proposés des transferts entre chapitres et/ou programmes.

Concernant les recettes, aucune modification de nos prévisions n'est nécessaire. Notre prévision d'encaissement des DMTO réalisée au moment du BP se confirme. Le montant encaissé à fin septembre est en effet conforme à notre cible annuelle fixée à 280 M€ nets.

Il s'agit donc d'une DM1 relativement minime qui ne modifie ni l'esprit ni le fond du budget principal. Nous vous proposons d'adopter ce projet de DM1 pour l'année 2010.

M. Le Président.- Merci M. COULLET. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Avant de rentrer dans le vif du débat qui nous vaut d'être réunis aujourd'hui, permettez-moi de remarquer que ce matin, il semble que nous nous alignions une fois de plus sur la ville de Nice, puisque notre séance ne sera pas diffusée par internet. C'est la première fois. Il y a là il me semble quelque chose de regrettable quant à la publicité de nos débats qui se tiennent en direction de nos concitoyens. C'est dommage. Permettez-moi de le pointer. Je ne comprends pas bien pourquoi, subitement, alors que cela semblait intéresser les habitants du département, il a été décidé de supprimer cette publicité des débats, comme l'a fait la ville de Nice. C'est un alignement de plus.

M. le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

C'est au lendemain d'une nouvelle très puissante journée d'action refusant la contre réforme sur les retraites que se tient notre Assemblée Plénière.

Un nouveau mouvement de refus, confirmant depuis des mois le rejet de ce projet par au moins 2/3 de la population française qui, sous des formes les plus diverses et répétées sans cesse, adresse un message fort à l'Elysée et au gouvernement pour lui demander de retirer ce projet funeste, ce nouveau recul de société que vous voulez imposer au pays. Et pourtant les moyens existent. Selon le quotidien économique *Les Echos*, les entreprises du CAC 40 se sont déjà remises du krach économique et financier survenu en 2008. Retrouvant leur niveau d'endettement d'avant-crise, elles disposeraient de 146 milliards d'euros de trésorerie, soit une hausse de 5 % par rapport à la même période de l'année dernière. De quoi combler plusieurs fois les besoins de financement du système de retraite par répartition.

Mais ce n'est pas ce qui est à l'ordre du jour, puisque ce « *confortable matelas de cash* », explique le journal, « *sera d'abord consacré aux actionnaires, via des rachats d'actions et le versement des dividendes* », comme on a pu le voir avec l'entreprise MOLEX chère au ministre de l'industrie.

Comme réponse vous n'avez que la persistance dans votre dogme ultralibéral de casser le modèle de société issu de la libération du pays et qui se concrétisait autour du besoin de solidarité.

Dogme ultra libéral qu'il vous faut appliquer coûte que coûte, quelles qu'en soient les conséquences politiques pour votre majorité et, pour ce faire mensonges, répression, caporalisation des assemblées, sont devenus vos seuls arguments pour satisfaire aux injonctions du MEDEF qui ont trouvé grâce auprès du Directeur du FMI, l'affameur des peuples. On a les soutiens que l'on peut.

Quels que soient les votes imposés aux assemblées, la mobilisation va se renforcer, se diversifier et vous allez payer très cher politiquement cette obstination antisociale. Historiquement vous resterez ceux qui auront rejeté l'idée et la nécessité « *que vivre après 60 ans c'est une manière de réinventer sa vie dans le cadre d'une activité libre d'épanouissement individuel* ».

Concernant le projet de décision modification n°1 pour 2010, nous pouvons pointer :

- 7,3 M€ d'excédents d'investissement qui auraient dû être utilisés en investissement ;
- La persistance d'aggraver à votre façon la situation de l'emploi en pesant sur les dépenses de personnel, avec toutes les conséquences sur les services attendus par nos populations ;
- Une obligation d'abonder de façon importante les accompagnements de la précarité généralisée (RSA) par les dégâts quotidiens de la politique de votre gouvernement ;
- La nécessité, une fois de plus, de compenser la défaillance de l'État concernant la gestion du handicap ;
- La nécessité de transférer des crédits dévolus aux collèges au bénéfice des bâtiments.

Cinq points majeurs relevés qui ne seront pas de nature à modifier ce qu'avait été le vote de notre groupe pour le budget 2010.

Notre séance plénière aujourd'hui sera donc consacrée essentiellement au débat d'orientation budgétaire pour 2011. Si votre rapport, M. le Président, débute à nouveau par le *satisfecit* qu'accorde le FMI à l'État, toujours le même affameur des peuples, relevant je cite « l'ambitieux programme de réforme », à juste titre, vous évoquez un horizon économique qui reste incertain. Et ce ne sont pas les orientations budgétaires de l'État qui viendront nous apporter quelques notes d'optimisme. Aussi, lorsque vous évoquez les priorités de la loi de finances pour 2011, vous mentionnez ce que subiront le plus durement nos populations, à savoir le financement des retraites et le financement de la dette sociale, Pour le plus grand profit de la banque et de l'assurance privée, et du frère du Président de la République, haut responsable du MEDEF. C'est après ces attaques

frontales que les départements, notre département, les collectivités territoriales devront jouer le rôle d'amortisseur social aux multiples coups portés par le gouvernement que vous soutenez.

Ce débat d'orientation budgétaire sera donc guidé principalement par notre capacité financière à assumer nos obligations premières et à compenser tous les désengagements de l'État supportés par les collectivités territoriales sans moyens supplémentaires.

Cela nous amène forcément, M. le Président, à aborder les conséquences dramatiques de la réforme des collectivités territoriales que vous vous apprêtez à voter avec votre majorité.

En matière financière, l'inquiétude est profonde. La suppression de la taxe professionnelle que nous condamnons n'aura eu aucun effet sur l'emploi, si ce n'est de l'aggraver. Les entreprises sont très inquiètes des impossibilités financières des collectivités pour leurs investissements. Quelles seront les compensations pour 2011 malgré vos effets d'annonce et après ? Tout le monde les ignore.

En matière de vie démocratique des collectivités, c'est un recul sans précédent. Des lieux de décisions encore plus éloignés des citoyens, un État omniprésent décidant de tout, des clauses de compétences générales supprimées aux départements et régions, conservées aux communes qui n'auront pas les moyens de les mettre en œuvre. C'est notamment tout le mouvement associatif culturel et sportif qui en subira les conséquences.

Toutes les missions transférées ou assumées à la place de l'État, comment seront-elles effectives sans moyens supplémentaires ? L'État se désengage de sa mission première. Celle de la solidarité nationale et les collectivités n'auront pas les moyens de suppléer. L'État fait partager la misère avec la nouvelle disposition de péréquation des droits de mutation et organise parallèlement l'appauvrissement de tout le monde par son désengagement.

Nous sommes face à une volonté délibérée de paupérisation du pays, des collectivités, de la population, que seules des mesures de progrès peuvent atténuer :

- augmentation généralisée des revenus salariaux, des retraites, pour relancer la consommation, des prestations sociales pour un droit pour tous à se soigner, à se loger, à élever dignement nos enfants ;
- imposition plus forte des profits et revenus de la spéculation financière. Prendre l'argent là où il se trouve. La juste imposition est nécessaire à l'évolution de notre société ;
- revenir sur l'abandon de la taxe professionnelle avec des critères d'imposition favorisant les entreprises créatrices d'emplois.

Privilégier ces mesures serait non seulement juste socialement mais serait un réel élan nouveau pour la relance de notre économie avec toutes les conséquences en matière de satisfaction des nombreux besoins, de l'emploi, d'un renflouement des caisses de retraite et de sécurité sociale, d'un réel avenir pour les jeunes générations autre que la précarité dont ils souffrent.

Sans mesures hardies de ce type au sommet de l'État, quelles peuvent être nos possibilités dans notre département d'un budget répondant aux attentes des populations.

En permanence, nous allons essayer de combler un trou, de compenser les charges transférées, de pallier le désengagement généralisé de l'État qui peut se targuer d'une diminution historique du déficit, pour plaire à Bruxelles, quand ce sont les collectivités qui devront assumer à sa place. Et à budget constant, cela ne pourra se faire qu'en réduisant les services aux populations.

Sans aucun doute, il y a encore certaines économies à faire sur le train de vie du Département : sur l'évènementiel et sur les coups médiatiques avec NCA, sur des investissements à venir tel le caprice du grand stade ou le style d'aménagement de la plaine du Var au prétexte d'OIN,

sur certains pseudo- accompagnements d'actions économiques ou de perfusions permanentes à l'enseignement privé et commercial marchand ou pour financer 100 000 € pour 15 élèves de la maison de redressement de Saint-Dalmas-de-Tende.

Mais l'essentiel, pour mener et bien nos politiques sociales de solidarités, pour améliorer nos infrastructures routières, pour répondre aux attentes en équipements de collèges, pour poursuivre quelques interventions volontaires en matière sportive, associative ou culturelle, seuls des moyens nouveaux nous permettront d'assumer nos responsabilités. Et pour ce faire, il appartient à l'Etat de revoir sa politique et d'assumer ses responsabilités premières de solidarité nationale.

A ce propos, et pour terminer, permettez-moi d'exprimer ma surprise en lisant votre interview dans le quotidien local du 13 octobre dernier. En titre : « *Eric CIOTTI - Dépenses sociales : il faut des solutions pour alléger la charge des départements* ». Il me semble lire Jacques VICTOR et mes collègues du Groupe Communiste qui, inlassablement depuis des années, vous font cette demande que vous avez relayée à Matignon. Comme vous le savez, pour nous il ne s'agit pas de faire la chasse aux pauvres mais de combattre la pauvreté par l'emploi, par des rémunérations décentes, par une protection sociale de haut niveau. Il n'est jamais trop tard pour bien faire et pour reconnaître le bien fondé de nos différentes interventions qui ne se sont jamais inscrites, comme vous le faites, dans le recul des moyens humains pour satisfaire des besoins humains.

Merci.

M. Le Président.- Merci M. VICTOR. Je vous répondrai ensuite, mais sur ce point, et nous nous rejoignons là-dessus, je m'en réjouis, j'ai demandé que sur les questions de financement social, une nouvelle répartition entre l'Etat, les conseils généraux et les familles puisse voir le jour. C'est un vaste débat. Le principal problème est aujourd'hui le financement de l'APA : 145 M€ de dépenses pour à peine 45 M€ en compensation. Je crs que c'était « l'affameur des peuples » qui était Ministre des Finances lorsque cette loi a été créée sous M. JOSPIN.

M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- En premier lieu, je tiens à m'associer à la remarque de M. VICTOR sur l'interruption de la retransmission de nos débats sur internet. C'est dommage. Cela nous replonge dans une certaine malheureuse confidentialité des débats qui prive nos concitoyens des brillantes interventions que vous faites, à la fois de vos présentations de nos débats et de vos réponses. C'est bien dommage.

Pour en revenir à notre sujet, M. le Président, mes chers et chères collègues, lors de notre session du 28 juin dernier je vous avais remercié d'avoir reporté la tenue de notre assemblée pour cause de journée d'action et de manifestation contre la réforme des retraites. Avec deux millions de manifestants elle fut un succès, auquel vous aviez d'une certaine façon un peu contribué.

Depuis, pas moins de 7 autres journées d'action et de manifestation ont eu lieu, la dernière en date s'étant déroulée hier. Avec encore 2 millions de manifestants, la détermination des Français contre cette réforme injuste ne faiblit pas.

Entre-temps, il y a eu l'échéec de la honte où l'on a vu le Président de la République exploiter des faits divers avec un cynisme électoraliste évident pour tenter de reprendre la main après la cuisante défaite des élections régionales. Et l'on a vu avec effarement pour la première fois un Président de la République lier officiellement délinquance et immigration, et une circulaire officielle du Ministère de l'Intérieur désigner nommément une population, les gens du voyage, les Roms comme boucs émissaires.

L'image de la France, pays des Lumières et des droits de l'homme, en a été fortement et durablement affectée, au point de prendre le risque d'être sanctionnés par l'Union Européenne, un comble ! Évidemment, vous n'avez pas été en reste, vous vous êtes même distingué dans cette surenchère qui a abaissé la France. Après avoir fait adopter la suspension des allocations familiales pour cause d'absentéisme des enfants, vous avez proposé d'infliger des peines de prison aux parents d'enfants délinquants au mépris du plus élémentaire principe qui régit notre droit. Peu importe, l'essentiel ce sont les annonces et les effets escomptés.

Cet été calamiteux pour l'image de notre pays a alourdi un climat déjà pesant dont je m'inquiétais au mois de juin. Après les licenciements de journalistes jugés irrévérencieux à l'égard du Prince, voici les vols à répétition d'ordinateurs de journalistes qui ont pour point commun d'enquêter sur l'affaire WOERTH-BETTANCOURT. Coïncidences bien sûr mais quelque peu troublantes tout de même qui interviennent dans une atmosphère déjà pesante. Nicolas SARKOZY avait promis une République irréprochable : avec ces affaires nous allons vers une République irrespirable ! Toutes ces outrances et ces diversions n'ont pas empêché le puissant mouvement social contre la réforme des retraites qui a fini par prendre le dessus sur cette démagogie nauséabonde.

Car les Français l'ont bien compris, et le disent manifestation après manifestation, le confirment sondage après sondage : cette réforme est injuste parce qu'elle fait porter l'essentiel de l'effort de financement sur les plus modestes. L'entêtement du Gouvernement et du Président de la République à vouloir coûte que coûte reculer à 62 ans et 67 ans l'âge légal de départ à la retraite n'a d'autre explication que la satisfaction des exigences du MEDEF sur ce dossier dont le but est d'ouvrir un nouveau marché juteux pour les assurances privées, dont un des principaux bénéficiaires ne serait autre qu'un certain Guillaume SARKOZY, Délégué général du groupe Malakoff Médéric et frère de Nicolas.

On comprend mieux dès lors l'arrogance incroyable dont fait preuve le Gouvernement. Et dans ce domaine non plus vous n'êtes pas en reste. Vous avez déclaré dans le quotidien local « *qu'il y a autour d'un million de Français qui manifestent, mais il faut aussi entendre la voix des 65 millions qui ne manifestent pas* ». Alors si on suit votre raisonnement, on peut considérer que comme il y a eu autour de 500 personnes (selon les organisateurs 1000 selon la police) à la manifestation de soutien à la réforme organisée par l'UMP 06 samedi 23 octobre à Nice, il faut aussi entendre les 1 072 184 Azuréens qui ne la soutiennent pas ! Ça fait du monde ! Dire que le dialogue social est rompu est un doux euphémisme.

En réalité cette politique obéit à la même logique que celle de la désignation des boucs émissaires, il s'agit encore et toujours de dresser les Français les uns contre les autres. Elle aboutit à un immense gâchis. Peut-être le Président finira-t-il par entendre raison, ne promulguera pas la loi et ouvrira les négociations réclamées par les syndicats.

J'en doute très fortement. Il restera alors aux Français une solution toute simple : quand un Président refuse de changer d'avis, il suffit de changer de Président ! Car après avoir sacrifié une partie de leur salaire pour participer aux mouvements, les Français vont finir par se dire qu'il existe en fait un moyen beaucoup plus économe pour obtenir satisfaction : c'est de voter pour changer le Président. Et voter ça ne coûte rien, c'est encore gratuit.

Mais venons-en aux questions budgétaires et penchons-nous donc sur cette DM1. L'an dernier, vous nous disiez parlant de la crise, « *le plus dur est derrière nous* ». Pourtant malgré l'augmentation des impôts de 15 % (17 % avec les effets de bases), la DM1 de juin avait, pour la première fois, été négative. Cette année la DM1 a une autre particularité : sa date, mais aussi sa déconnexion du compte administratif qui était catastrophique avec une épargne brute en chute libre. Avec seulement 16,9 millions représentant 1,2 % des crédits ouverts au BP, elle est singulièrement

famélique. Vous nous dites que les dépenses de fonctionnement ne progressent que de 2 %, passant de 932 euros par habitant au BP à 947 euros par habitant à la DM.

Les économies se font sur la compétence sport et jeunesse (-8.4 % par rapport aux inscriptions du BP), mais aussi sur les dépenses de personnel. Nous sommes pourtant sous la moyenne nationale avec un ratio de 19,2, pour une moyenne nationale de 24,28 et de 19,50 pour les départements de plus d'1 million d'habitants. Vous poursuivez votre dogme du non- remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux, ce qui a conduit à supprimer 325 postes alors que le chômage continue d'augmenter comme en attestent les derniers chiffres. Pourtant, non content de contribuer à aggraver la situation de l'emploi, vous affirmez dans un entretien récent dans un journal local vouloir persister dans cette voie malthusienne et même aller au-delà.

Signe des temps, avec cette DM, vous innovez si on peut dire en appelant pour la première fois les budgets annexes à la rescousse du budget principal du département avec les reversements des excédents de ces budgets au budget principal, et ce pour plus d'1million d'euros. Autre innovation : vous mettez à contribution pour la première fois les fonds de réserves des collèges que vous ponctionnez. Enfin, après avoir fortement augmenté à 3 euros les tarifs des cantines scolaires en 2009, vous les augmentez de nouveau cette année. Mais Marie- Louise GOURDON y reviendra. Ainsi vous n'hésitez pas à « gratter les fonds de tiroirs » et à faire les poches des familles si je peux m'exprimer ainsi.

En ce qui concerne l'investissement, vous affectez l'excédant de 7,3 M€ de la section d'investissement 2009 à la réduction de l'emprunt de 2010. Il s'agit là d'un aveu concernant la dégradation très rapide de la situation de la dette.

Je vous avais fait remarquer en juin dernier que le ratio de désendettement était passé de 1 an en 2004 à 12 ans en 2009, soit une augmentation vertigineuse aboutissant à une situation sinon périlleuse, du moins délicate. C'est donc sans surprise que j'ai pris connaissance du classement des départements en matière d'endettement paru ces jours-ci dans la presse et dans lequel notre département décroche la place peu enviée du département le plus endetté de France, avec 942 M€ d'emprunt, soit 859 euros par habitant. Nous sommes redevenus un département champion, mais champion de la gestion aventureuse ! Au cours de ces dernières années, vous avez en effet continué à vous lancer dans des investissements parfois inconsidérés entraînant un effet boule de neige des emprunts et des intérêts qui leur sont liés et qui nous placent aujourd'hui dans cette situation.

J'avais pourtant tiré la sonnette d'alarme dès 2006 en vous alertant sur le caractère aléatoire des recettes des droits de mutation extrêmement élevées à ce moment-là. Si on observe un regain de vigueur de cette ressource qui s'était fortement réduite en 2009 avec un manque à gagner de 110 M€, elle ne retrouvera pas de si tôt les niveaux de 2007 et 2008. Et il semble qu'elle risque de ne jamais les retrouver, étant donné que ces recettes seront à l'avenir soumises à prélèvement au bénéfice d'un fonds départemental de péréquation sur les droits de mutation. Ce dernier étant abondé par des prélèvements dus par les départements lorsque l'évolution du produit des droits d'enregistrement sera supérieure au double de l'inflation prévisionnelle. Si dans l'immédiat il semble que nous ne soyons pas mis à contribution, cette disposition nouvelle éloigne définitivement toute perspective de retrouver une situation comme celle des années 2007-2008.

En ce qui concerne le devenir institutionnel et financier de notre collectivité nous aurions souhaité que vous nous rapportiez des précisions sur les questions qui ont été en débat lors du 80^{ème} congrès de l'Assemblée des départements de France qui s'est tenu les 20 et 21 octobre en Avignon. Vous n'étiez pas présent, c'est dommage, vous auriez pourtant au moins apprécié le lieu : la salle du Conclave du Palais des Papes.

Cette Assemblée a permis aux présidents de département de dégager de vraies convergences de vues face à une situation plus que préoccupante comme en atteste la résolution adoptée à

l'unanimité et le groupe auquel vous appartenez a voté pour. Je la cite : « *Pour les 102 présidentes et présidents de Conseils Généraux, quelle que soit leur sensibilité, leurs inquiétudes sont grandes quant à la dégradation des finances départementales liée au dynamisme des allocations universelles de solidarité versées pour le compte de l'État, à la perte d'autonomie fiscale et au gel des dotations de l'Etat à l'égard des collectivités territoriales.* » Avec la réforme territoriale qui va être au cœur des débats lors de la commission mixte paritaire du 3 novembre prochain, on peut s'interroger sur l'avenir de notre département et pourtant vous n'en dites pas un mot.

Tout d'abord, la future et probablement seule Métropole au sens de la loi que vous appelez de vos vœux risque, si elle voit le jour de bouleverser totalement l'équilibre des Alpes-Maritimes. Vous avez mis en place une Inspection Générale chargée de réfléchir notamment à la question. Le débat des Orientations Budgétaires n'est-il pas le bon moment pour évoquer le travail de réflexion ou attendez-vous le lendemain des élections cantonales pour annoncer aux habitants que le Conseil Général verra son rôle particulièrement réduit et n'aura plus les moyens de les accompagner dans leur vie quotidienne ?

Mais le constat le plus grave sur cette réforme territoriale que vous soutenez, c'est qu'il est vain de vouloir préserver la compétence générale du département si on n'a plus les moyens de l'exercer, asphyxié qu'il sera par les non-compensations de l'État. A vous lire, il n'en serait rien, mais les coupes sombres dans le budget ne laissent pas place aux doutes.

La loi de finances 2010 ne donne plus au département la possibilité de fixer les taux d'imposition à l'exception du Foncier Bâti. Vous avez beau jeu d'annoncer dans le journal qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts en 2011 ! Vous tentez de nous convaincre que les nouvelles règles sont favorables aux Alpes-Maritimes vous basant sur les prévisions du rapport DURIEUX qui indique que les ressources de notre département progresseraient de 3 % chaque année. Or il semblerait que celles-ci intègrent l'augmentation des bases qui avaient progressé de 2 % en 2009. Il ne resterait donc qu'1 % d'augmentation réelle. M. DURIEUX n'a peut-être pas pris les mêmes précautions que le Ministère des Finances sur la fiabilité de ses prévisions. Je livre donc les commentaires du Ministère : « *Ces simulations encore provisoires, sont fournies à titre purement indicatif et sont susceptibles d'être révisées* ».

Et d'ailleurs, ça ne se fait pas attendre, puisque M. BAROIN vient de réaffirmer le gel des dotations d'Etat aux collectivités pendant au moins 3 ans ! On est en plein brouillard ! Dans cette situation de flou le plus complet, le Débat d'Orientations Budgétaires aurait pu contribuer à nous guider dans la recherche des chemins budgétaires menant à la dissipation des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de notre collectivité. Mais il n'en est rien et nous proposer, comme vous le faites, de chausser des lunettes noires pour nous orienter dans ce brouillard n'est certainement pas le meilleur moyen pour arriver à bon port.

Nous voterons donc contre la Décision Modificative proposée.

Merci M. le Président.

M. Le Président.- Mme BOY-MOTTARD.

Mme BOY-MOTTARD.- En tant qu'enseignante, je me méfie toujours des dissertations ou des exposés qui commencent par une longue introduction à la limite du hors sujet. Elle cache souvent des développements défailants. C'est un peu l'impression que m'a donnée le document de présentation budgétaire que vous nous avez transmis. En effet, ce document commence par un vibrant plaidoyer en faveur de la politique économique du Gouvernement. Il est nettement plus discret sur les véritables orientations et le contenu réel du futur budget qui pourtant nous sera présenté très bientôt.

La vérité est que notre collectivité, tout en subissant les effets de la crise, ce qui est je vous l'accorde une donnée objective, est coincée comme toutes ses homologues en France entre une réforme de la fiscalité locale dont nous mesurons encore assez mal les conséquences, et celle de la décentralisation, qui est un peu la chronique d'une fin annoncée pour un certain nombre d'élus de cette assemblée.

Du coup, il est très difficile de dégager des perspectives pour l'avenir, même à court terme, et l'on comprend bien dans ce contexte que les quelques semaines qui séparent la présentation du DOB de celle du BP ne seront pas superflues. Quoi qu'il en soit, essayons quand même de commenter les quelques incertitudes et les nombreuses questions que soulève ce document.

Tout d'abord, vous proposez une totale stabilité de la fiscalité directe locale. Je serai tentée de dire à la fois heureusement et dommage.

Heureusement que le pourcentage des prélèvements n'augmente pas, puisque la stabilité conduit quand même les contribuables locaux à abonder, et ce pour la troisième année consécutive, la forte hausse de 15 % de 2009, sans compter que du fait de la réévaluation des bases, les contribuables voient sur leur feuille d'imposition que leur taxe d'habitation et leurs impôts fonciers sont plus élevés que l'an dernier.

Heureusement, mais aussi dommage, puisque si comme nous l'avions suggéré à l'époque l'augmentation avait été progressive, par exemple en la répartissant sur trois ans, la charge aurait été moins lourde. Encore fallait-il prendre le risque politique d'une augmentation même modérée à la veille des élections. Ce risque, vous ne l'avez pas pris. C'est dommage, notamment pour les contribuables les plus modestes qui, en matière de fiscalité locale, sont nombreux. Cela dit, comme pratiquement toutes les collectivités de gauche ou de droite font la même chose, on ne nous en voudra pas trop d'avoir suivi la jurisprudence électorale en la matière.

En revanche, votre responsabilité est plus engagée en ce qui concerne les conséquences de la réforme de la fiscalité locale que vous avez votée comme député, avec votre majorité. Celle-ci réduit considérablement l'autonomie financière de toutes les collectivités, au point que nous pouvons nous demander si à l'avenir, la fiscalité ne sera pas, pour les élus locaux que nous sommes, qu'une simple variable d'ajustement.

Un peu plus loin dans le document, en page 11, vous affirmez que « *pour maintenir nos marges budgétaires, nous devons poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement au travers de la stabilisation progressive de la dette et de l'optimisation des deux principaux postes de dépenses que constituent l'action sociale et la masse salariale* ». Je reviendrai sur la question de la dette en évoquant la DM1 pour m'arrêter à la deuxième partie de l'affirmation.

Sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous vous avons suivi les années précédentes en partant du principe que la crise obligeait à quelques sacrifices et à une nécessaire hiérarchisation des priorités. Mais cette approbation ne pouvait se justifier que dans la mesure où l'on n'attaquait pas le noyau dur de nos compétences. Or la formule « *optimisation des deux principaux postes de dépenses que constituent l'action sociale et la masse salariale* » est quand même lourde de menaces.

En ce qui concerne la masse salariale, il s'agit à l'évidence de continuer à réduire les effectifs du conseil général. Comme nous sommes persuadés que nos fonctionnaires accomplissent des missions d'intérêt général dans des conditions qui peuvent difficilement s'assimiler à du sureffectif, et que la mutualisation, certes utile, va rapidement trouver ses limites, nous pouvons craindre des coupes franches dont nous ne mesurons la portée qu'à l'occasion de la présentation du budget prévisionnel. A ce moment là, il faudra alors dire qui, et où.

Quant à l'optimisation de l'action sociale, elle est encore plus inquiétante, la formule suppose qu'il y aurait des économies à faire en ce qui concerne les politiques en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées, de la protection de l'enfance, des économiquement faibles. D'ailleurs ici ou là, nous trouvons sans plus de précisions des formules du style : « *les principales actions menées dans le cadre de cette politique seront naturellement poursuivies* », en page 17 à propos de l'aide aux jeunes en difficulté. « *Les principales actions* » : cela signifie-t-il donc que les autres ne seront pas maintenues ? Ce que vous dites en page 6 en affirmant « *en effet, la baisse des recettes conjuguée à une hausse des dépenses sociales, RSA en tête, crée un effet de ciseau entre recettes et dépenses* » n'est pas pour nous rassurer.

Or nous sommes là au cœur de la mission du département, à savoir la solidarité. Comme le présent document parle surtout des actions menées en 2010, il faudra là encore attendre le BP pour savoir qui, où et comment on va optimiser, surtout si la crise continue à faire progresser le nombre des allocataires du RSA qui, comme vous le précisez en page 16, est passé de 16 718 bénéficiaires en juillet 2009 à 19 380 bénéficiaires en juillet 2010. Cette menace qui plane sur l'action sociale ne fait d'ailleurs que corroborer les inquiétudes parfois vives que les professionnels du secteur expriment ici ou là. Nous avons pu encore nous en rendre compte lors du rendez-vous annuel des associations prévu au début de ce mois au Palais des Expositions à Nice.

Moi-même, j'ai pu le constater au dernier Conseil d'administration du Foyer de l'Enfance consacré à la DM2 de cet établissement. Alors qu'il avait été prévu lors du vote du budget d'affecter l'excédent d'exploitation de l'exercice précédent à des investissements, vous avez préféré l'imputer aux charges d'exercice 2010 et prendre un nouvel arrêté diminuant le prix de journée initialement retenu par les services de la tarification de notre collectivité. Et pourtant le Foyer de l'Enfance des Alpes-Maritimes a à faire face à des situations de plus en plus délicates qui l'éloignent d'ailleurs de sa mission première, c'est-à-dire l'accueil d'urgence, rendant sans cesse plus complexes les conditions de travail des éducateurs. Je pense à l'accueil d'enfants handicapés, à l'accueil de mineurs étrangers qui doivent attendre souvent longtemps la reconnaissance d'un statut.

Même démarche dans le cadre d'une autre de nos compétences essentielles : les collèges. Le document de présentation ne dit pas grand-chose. En revanche, le rapport n°11 de la DM1 en dit beaucoup. En prélevant sur les fonds de réserve des établissements sans consultation préalable des intéressés, la démonstration est faite que là aussi, nous allons vers des restrictions qui nous éloignent un peu plus des ambitions affichées en faveur des collèges.

Pour en revenir aux grands équilibres, le document prévoit de réduire le volume des investissements. Nous prenons acte de cette orientation, mais là encore, nous attendons le BP pour juger non seulement de l'ampleur de cette baisse, mais aussi et surtout des choix qui ont été faits. Je me demande par exemple ce qu'il en sera au niveau des collèges. A ce propos, depuis quand la durée du plan collège à venir, initialement prévue de 2004 à 2010, a-t-elle glissé pour durer jusqu'en 2014 ? Vous parlez d'un plan 2004 – 2014 en page 8 du document de présentation. Est-ce que ce serait parce que les objectifs n'ont pu être réalisés dans les temps, ou, hypothèse haute, le plan prévoit-il des réalisations supplémentaires ? Aurons-nous d'ailleurs prochainement un bilan comparatif complet présentant ce qui a été accompli par rapport à ce qui avait été annoncé ?

Je pense notamment à la diminution des effectifs au sein des établissements qui devaient se rapprocher des 700 élèves. Des efforts ont certes été faits, mais nous sommes encore loin du compte. Nous savons tous, et c'est un thème qui vous est cher M. le Président, que les études montrent que l'une des causes les plus importantes de l'absentéisme scolaire tient à la taille des établissements. Cela se vérifie quelle que soit l'origine sociologique de leur public. Avoir des collèges à taille humaine, c'est lutter contre l'absentéisme scolaire, sans doute plus efficacement qu'avec 145 contrats de responsabilité parentale pour l'ensemble du département.

En la matière, nous sommes favorables à tout ce qui marche, et nous n'en faisons pas une question idéologique. C'est uniquement une question d'efficacité. Comme il y a 90 collèges publics et privés dans les Alpes-Maritimes, cela ne représente même pas 2 contrats de responsabilité parentale par établissement. Pensez-vous réellement que cela va marcher et que ce sera suffisant pour que nous ayons des résultats significatifs ? Nous pouvons en douter.

Enfin, en matière de sport et culture, nous trouvons vos propositions et perspectives plutôt intéressantes. Du coup, nous nous disons qu'elles auraient fort risqué de n'être qu'un leurre si votre majorité à l'Assemblée Nationale avait continué à s'entêter à propos de la réforme des collectivités territoriales sur la question de la répartition des compétences. La loi n'est pas encore votée, mais il semble, au moins dans ce domaine, que la raison ait fini par l'emporter et que les compétences en matière de culture et de sport, ainsi je crois que de tourisme, seront réparties entre les collectivités, même si l'on ne parle plus de clause de compétence générale.

Pour terminer, en réunion de présidents de groupes, s'il a été décidé d'évoquer la DM1 dans la même intervention que celle du DOB, c'est qu'effectivement il n'y a que peu de choses à dire sur une DM qui ne représente en volume que 1,2 % des crédits ouverts au budget primitif. Il s'agit d'abonder, pour la moitié des 16 M€ supplémentaires, des politiques sociales obligatoires qui ont vu le nombre d'allocataires progresser pour cause de crise. En recettes, nous pouvons noter que l'excédent 2009 de la section d'investissement est affecté intégralement à la diminution du montant prévisionnel d'emprunt, ce qui confirme la baisse des investissements pour une collectivité qui s'est endettée, notamment après l'effondrement des droits de mutation.

Tout cela signifie que notre collectivité aura d'autant plus de mal à surmonter la crise, que les réformes en cours diminuent son autonomie et ses ressources tout en alourdissant ses charges. Cela, nous aurons vraisemblablement l'occasion de le vérifier avec le budget primitif 2011 dans quelques semaines.

Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. Pour répondre à M. CUTURELLO et M. VICTOR, et pour raccourcir les débats qui, si je rentrais sur ce terrain, pourraient durer toute la matinée et dériver vers des débats qui relèvent d'une autre assemblée parlementaire, je vais simplement vous dire que les trois quarts de vos interventions étaient hors sujet. Ce n'est pas inhabituel, je ne vous en veux pas. Vous avez une tribune et vous l'avez utilisée. Je ne reviendrai pas sur le débat des retraites qui a été suffisamment évoqué en Assemblée Nationale pendant des dizaines d'heures. M. VICTOR disait précédemment que cette réforme était historique. En effet, elle l'est. Cette réforme est historique, et ce n'est pas l'honneur de l'opposition que d'être allée de manière aussi démagogique et aussi irresponsable dans la négation de la réalité. Alors que nous réfléchissons sur les moyens de passer de 60 à 62 ans, toutes les grandes démocraties réfléchissent aux moyens de passer de 65 à 67 ans, ou de 67 à 69 ans.

Vous l'avez dit M. VICTOR, mais de manière tout à fait malveillante, cette réforme n'a qu'un but : sauver le système des retraites par répartition. Si nous ne faisons pas cette réforme, qui est une réforme d'évidence, il n'y aurait plus de retraite par répartition dans quelques années. Il y a des réalités, mais vous les niez pour des raisons idéologiques, comme l'augmentation de l'espérance de vie : en 1960, la durée moyenne des retraites était de 5 ans. Aujourd'hui, la durée moyenne des retraites est de 20 ans. En 1960, 4 actifs payaient pour 1 retraité. Aujourd'hui, 1,8 actif qui paye pour 1 retraité. Si nous ne faisons rien, nous savons qu'en 2020, il y aura 1 actif pour 1 retraité.

Vous avez fait descendre des jeunes lorsque vous sentiez que le mouvement s'essouffait mais très sincèrement, cette réforme était indispensable. Comment envisager qu'en 2020, un jeune entrant sur le marché du travail ait à sa charge un retraité, en plus de devoir travailler pour lui-

même ? Est-ce ce que vous proposiez ? Vous proposiez de ne rien faire ? Vous proposiez l'immobilisme ? Vous proposiez, au parti socialiste, de prélever 40 milliards d'impôts supplémentaires chaque année sur les entreprises et les ménages...

Nous n'allons pas nous aventurer sur ce débat. Cette réforme est passée et a été votée par le Parlement. Elle est désormais une loi de la République. Elle s'appliquera. Vous n'y reviendrez pas, j'en prends le pari devant vous aujourd'hui, pas plus qu'en 1993 vous n'êtes revenus sur la réforme BALLADUR que vous aviez combattue et qui augmentait le nombre d'années de cotisations, pas plus qu'en 2003 lors de l'alignement du public sur le privé, et pas plus qu'en 2008 lors de la réforme des régimes spéciaux. Vous êtes dans la posture politicienne. Nous avons sans doute l'opposition qui, parmi ces grandes démocraties, est la moins crédible et la moins responsable. Il y a des voix chez vous qui le disent : M. STRAUSS-KAHN, M. ROCARD, M. VALLS...

Prenez vos responsabilités. Nous avons assumé les nôtres. Quant au soutien des Français, nous le verrons dans les urnes en 2012. C'est la force de la démocratie. La démocratie ne se joue pas dans les rues et n'est pas organisée par la CGT. Elle est organisée par les Français. Le Parlement a voté la loi et celle-ci s'appliquera. Nous l'avons soutenue, et je suis fier de l'avoir fait. Dans 10 ou 15 ans, vous nous en rendrez hommage.

Ce débat, que vous avez voulu très long, a démontré que vous n'aviez pas grand-chose à dire sur la situation du conseil général. Il est naturel que vous n'ayez pas grand-chose à dire, puisque la situation est bonne. Comme la situation est bonne, cela vous gêne. Je suis un peu choqué de voir que chaque fois vous essayez de rechercher des prévisions qui seraient négatives ou défavorables. L'année dernière, vous nous aviez dit que nous ne ferions pas autant de droits de mutation. Nous les avons faits. Aujourd'hui, vous nous dites que nous n'aurons pas autant de recettes sur la contribution économique territoriale. Vous avez semble-t-il envie que l'on aille mal, mais vous réclamez en même temps que l'on en fasse toujours plus. Vous devriez souhaiter que la prévision de M. DURIEUX soit au rendez-vous. Pourquoi préjugez-vous qu'elle sera fautive ? C'est un rapport de l'Inspection Générale des Finances, et une loi a été votée : attendons.

Vous nous dites, M. VICTOR, que la taxe professionnelle n'a pas eu ses effets sur l'emploi. Rappelons que la suppression date du mois d'octobre. De plus, il y a une forte baisse du chômage dans les Alpes-Maritimes depuis 6 mois. Rien ne vous autorise donc à dire qu'elle n'a pas eu d'impact.

Un mot également, M. CUTURELLO, puisque vous avez dit beaucoup de contre-vérités. Je n'ouvre pas le débat sur la sécurité ou sur des affaires nationales. Je pense que ce n'est pas à votre honneur de rentrer sur ce terrain. Ce qu'a fait et ce qu'a dit le Président de la République, ainsi que les lois que nous avons votées en réaction à des événements extrêmement graves démontrent que là aussi le parti socialiste n'a pas fait sa révolution culturelle en matière de sécurité. Lorsque le parti socialiste conteste le fait de pouvoir désormais sanctionner un criminel envers des policiers par une peine incompressible de 30 ans, ou lorsque vous contestez que les personnes qui commettent des vols ou délits avec la circonstance aggravante de violence soient sanctionnées plus lourdement, c'est cela le discours de Grenoble. De même, lorsque vous contestez le fait que l'on convoque désormais directement par un procureur devant le tribunal pour enfants sans passer par le juge des enfants pour un jugement immédiat, c'est cela que vous condamnez dans le discours de Grenoble. Dans ce discours, vous condamnez que l'on expulse ceux qui occupent illégalement le domaine public. Ce discours prévoyait que ceux installés sur le territoire national occupant illégalement l'espace public soient expulsés. Vous contestez tout simplement les lois de la République.

Là aussi, les Français jugeront le moment venu entre ce qu'a dit le Président de la République cet été, ce que j'ai pu dire, les textes que je défends, etc. Ces textes sont très loin, nous le voyons

ici, de la caricature que vous voulez bien en faire. C'est un autre débat qui s'éloigne du conseil général, même si en la matière ils peuvent se rejoindre. Parmi les mesures que nous avons prises, Mme BOY-MOTTARD, les 150 CRP qui deviendront 300 l'année prochaine répondent à la situation de 1 000 enfants absentéistes. Nous traitons tous les cas, avec une action éducative à domicile, un suivi et un CRP. Nous proposons des réponses adaptées à des familles auxquelles rien n'était proposé. Deux écoles des parents viennent d'ouvrir et accueilleront 100 à 200 parents cette année. Un établissement de réinsertion scolaire vient d'ouvrir et est également une réponse extrêmement adaptée. Il y a le plan sécurité que nous avons mis en place dans notre département, avec 14 gendarmeries et 1 commissariat que peut-être M. CUTURELLO, dans les dépenses que vous rappeliez comme infondées, vous rattachiez comme vous l'avez souvent fait au commissariat des Moulins. Vous rappeliez au mois de mars que nous n'aurions pas dû faire ce commissariat. J'espère que vous direz dans votre profession de foi que si vous êtes élus, vous le ferez détruire.

Vous avez également dit beaucoup de contre-vérités sur la question de la dette. Vous avez cité une étude totalement fantaisiste sur *Marianne* dont nous connaissons la crédibilité sur bien des dossiers. Je voudrais souligner très clairement que même dans cette étude, le département des Alpes-Maritimes n'a pas la dette la plus élevée ni par habitant, ni par volume global. La dette la plus élevée par habitant revient au département de la Corrèze, avec 1 329 € par habitant, contre 859 € dans notre département. Quant au volume global, nous en sommes à 942 M€ selon cette étude, le premier rang revenant au département du Nord, présidé par M. DEROSIER, pour 1,12 M€.

La contrepartie, vous avez oublié de le dire, est que nous sommes depuis 2004 le premier département en matière d'investissements par habitant. La dette n'est pas faite pour financer du fonctionnement. C'est là le privilège de l'État. La dette est faite pour financer des investissements. Avec cette dette, nous avons financé nous-mêmes 2,5 milliards d'euros dans le département, pour beaucoup en appui aux communes ou aux collectivités locales. M. TUJAGUE le sait bien. Le contrat de plan des Paillons représente 8 M€, mais cela a généré 15 M€ d'investissements. Lorsque nous investissons 1€, les communes en investissent 1 ou 2, ce qui veut dire que les 2 milliards d'euros investis représentent au moins 5 milliards d'euros pour l'économie départementale sur des dépenses d'avenir. Est-ce qu'il ne fallait pas faire la pénétrante de la Siagne ou lancer la pénétrante de Cannes à Grasse, la gendarmerie de Pégomas, le commissariat des Moulins, le collège de Valbonne ou celui de Saint-Vallier, les équipements sur toutes les routes départementales, le campus STIC, etc. ? Vous avez chacun dans vos secteurs des domaines essentiels d'intervention. Le plan sécurité : 14 gendarmeries, 2 commissariats. Ne fallait-il pas faire, M. VINCIGUERRA, le commissariat de Grasse, ou rénover la caserne des pompiers de Grasse ? Ne fallait-il pas intervenir sur le domaine ferroviaire ou participer au contrat de plan comme nous l'avons fait ? Tout ceci est la contrepartie de l'endettement.

M. CUTURELLO, vous avez oublié de citer d'autres études pourtant claires. Je vous renvoie à la région Provence Alpes Côte d'Azur, j'imagine que vous en êtes tout de même un peu solidaire : 1 626 M€ de dette, première dette des régions, et dernière région en matière d'investissements par habitant. Nous avons quant à nous un niveau de dette élevé que nous pouvons totalement rembourser puisque nous avons la deuxième épargne brute par habitant de France. Nous revenons à un ratio de 7 ans. Nous sommes donc dans une situation très saine, et surtout nous investissons.

La région PACA est la première région endettée et la dernière élève en termes d'investissements, avec donc un double bonnet d'âne : lorsque l'on emprunte à un tel niveau et que l'on investit aussi peu, c'est que quelque part il y a une fuite dans les tuyaux. Vous avez fait référence à des affaires politico-médiatiques judiciaires. Il y en a d'autres sur le département des Bouches du Rhône. Puisque vous êtes allés sur ce terrain, ce n'est pas mon habitude, mais je vais y aller également : peut-être que cet écart entre le niveau d'emprunt de la région et le peu d'investissements réalisés s'explique par les fuites qu'a trouvées un magistrat qui, en ce moment, procède à une instruction qui touche des hauts dignitaires de la majorité régionale. C'est une

question que la justice devra trancher. En tous cas, je trouve qu'il y a un problème de fuites entre un tel niveau de dettes et un si faible niveau d'investissements.

Mme BOY-MOTTARD, j'entends votre discours sur l'exigence d'un engagement social fort, et je la partage. Comment contester que nous le faisons, non seulement en assumant nos responsabilités, mais même au-delà de manière très volontariste. Le schéma gérontologique nous permet d'ouvrir 2 200 lits nouveaux. Avec le schéma handicap, jamais nous n'avions ouvert autant d'établissements. J'en ai parlé avant-hier à l'Assemblée Nationale à la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, Mme MORANO, pour régler ce dossier de comptes. J'ai bon espoir que nous le réglions, comme nous en avons réglé d'autres. En tous cas, jamais il n'y avait eu un tel effort en matière de handicap, d'enfance, de vieillesse et d'insertion. Cette DM1, même si elle est modeste, concerne pour moitié le social, avec 8 millions d'euros. L'effort sur le social continue, et nous l'assumerons totalement, de façon très déterminée, puisque nous avons la conviction que c'est une mission essentielle du conseil général.

Quant à la réforme territoriale, pour conclure, vous l'avez abordée les uns et les autres. Je pense là aussi qu'il s'agit d'un débat hors sujet. Comme je l'ai écrit et dit, il y a un problème de financement pour les départements compte tenu d'une augmentation forte des dépenses sociales. Il faudra trouver des solutions pérennes, notamment pour l'APA. Il est clair que nous ne pourrons pas à terme assumer chaque année un écart de 100 M€ entre nos recettes et nos dépenses en la matière. Il faudra appeler d'autres modes de financement. J'y travaille dans un groupe de travail qu'a organisé le Premier Ministre. Nous avons des solutions à proposer.

Cela n'a rien à voir avec la réforme territoriale. Cette réforme sera votée dans quelques jours par le Parlement. C'est une bonne réforme. Elle ne présente aucun des risques qui relèvent du fantasme que vous avez soulevé. Il n'y a pas d'affaiblissement des départements. Nous pourrons continuer à agir. Il y aura une rationalisation et une meilleure organisation à terme avec le conseiller territorial, et entre la région et le département. Le conseiller territorial nous permettra enfin d'être mieux reconnus au niveau de la région, puisque nous aurons la représentation d'un territoire dans chacun des départements, alors qu'aujourd'hui, la région est conçue par les états-majors politiques, avec des élus en provenance du Vaucluse qui nous ont été envoyés entre les deux tours. Des communistes du Vaucluse ont intégré la liste des Alpes-Maritimes, ainsi que des Verts. Il s'agit d'une espèce de tambouille politicienne indigeste qui fait que les territoires ne sont plus représentés. Ce sont des états-majors politiques qui dirigent les régions, avec des objectifs politiques. Nous voyons bien le peu de retours que nous en avons dans les Alpes-Maritimes. Cette réforme fera en sorte que nous ayons une représentation territoriale au sein de la région, ce qui changera tout. Elle nous permettra aussi de travailler de manière coordonnée, en synergie et en symbiose au service de l'intérêt général.

Il s'agit donc d'une bonne réforme, comme la réforme des retraites. C'est une réforme courageuse, comme le sera la réforme de la dépendance. Nous avançons, et nous réformons notre pays. Vous êtes dans le camp de l'immobilisme et vous avez peu d'arguments pour dénoncer la politique du conseil général. Nous avons la volonté dans la majorité d'avancer, comme nous avons au plan national la volonté de continuer à réformer notre pays. Je vous remercie.

M. TUJAGUE.

M. TUJAGUE.- Un mot, si vous le permettez, pour vous rassurer sur notre démarche concernant les recettes de cette collectivité. Ne vous inquiétez pas, nous ne souhaitons pas être en difficulté. Nous n'y prendrions pas de plaisir particulier. Notre inquiétude porte sur votre optimisme concernant l'évolution des recettes. Concernant nos recettes prévisionnelles, vous avez évoqué la cotisation sur la valeur ajoutée qui ne va remplacer que très partiellement la taxe professionnelle. La

cotisation sur la valeur ajoutée ne sera qu'une petite partie de la compensation de la taxe professionnelle.

Vous parlez d'une évolution de 5 % qui figure dans le rapport DURIEUX, mais c'est une hypothèse d'évolution qui est encore très incertaine. C'est de l'évolution de la base de cette cotisation qu'il s'agit. Ce ne sont pas nos recettes en masse qui vont augmenter de 5 %, mais c'est la base d'une recette partielle, qui ne remplacera que partiellement la taxe professionnelle. Le problème reste entier. Ce n'est pas aussi beau que vous le dites. Nous le souhaiterions, et nous aimerions que vous ayez raison. La taxe professionnelle sera remplacée par toute une série de dispositions, dont la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

De plus, une question a été à peine évoquée : notre autonomie de décision concernant nos recettes va se trouver considérablement diminuée par cette réforme et par la suppression de la taxe professionnelle. En 2009, nous votions sur à peu près 400 M€ de recettes fiscales. A partir de 2011, ce sera à peine plus de la moitié. Tout le reste dépendra de dotations de l'Etat, et ce n'est pas neutre. Je sais que vous ne partagez pas ce point de vue. L'État décidera des attributions en fonction de ses recettes et de ses choix politiques.

Enfin, vous avez indiqué que les entreprises créaient des emplois. Les services publics en créent aussi, avec 3 millions d'emplois créés, mais aussi avec des dizaines de milliers d'emplois supprimés actuellement. Les entreprises aujourd'hui ne se réjouissent pas de la suppression de la taxe professionnelle. Elles s'inquiètent de la diminution très importante, aujourd'hui et pour demain, de la commande publique. Quand on sait que les collectivités assurent 70 % des investissements en travaux publics, on peut avoir de grandes inquiétudes sur l'emploi. Cela concerne notre collectivité en particulier. Si ce que vous dites est vrai, vous faites preuve de beaucoup d'optimisme : pourquoi diminuer nos investissements de 400 M€ à 330 M€ pour la période à venir ? Pourquoi les diminuer si vous espérez autant de progression de nos moyens et recettes ?

M. Le Président.- M. TUJAGUE, vous m'accusez d'être optimiste. ALAIN disait : « *l'optimisme est de volonté, le pessimisme est d'humeur* ». Je vous laisse l'humeur, je garde la volonté. Nous serons au rendez-vous pour voir qui aura eu raison.

Vous soulevez un débat important sur la capacité de notre collectivité à financer ses dépenses par rapport en ses recettes. En 2010, nous avons perçu 420 M€ de recettes liées essentiellement aux contributions directes. La taxe d'habitation représentait 152 millions d'euros. Elle n'existe plus. La taxe foncière non-bâti représentait un demi-million d'euros et est également supprimée. La taxe foncière – bâti s'élevait à 153 millions d'euros. Cette année, nous percevons également la compensation de la taxe professionnelle, sur la base de 2009, soit 114 millions d'euros.

L'année prochaine, nous ne percevons plus la taxe d'habitation et la taxe foncière – non bâti. De plus, nous ne percevons plus qu'une partie de la compensation de la taxe professionnelle relative aux dégrèvements qui ont eu lieu lors des exercices précédents, soit 32 millions d'euros. En contrepartie, nous allons recevoir plus de taxes foncières - bâti. C'est un impôt, et ce n'est donc pas neutre pour le contribuable. Notre assiette pour la taxe foncière – bâti passera ainsi de 150 M€ à 220 M€.

Comme recettes, nous aurons également la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, estimée par le rapport DURIEUX à 113 M€. Nous aurons l'impôt foncier sur les établissements, ce qui est la partie foncière de la contribution économique territoriale, soit 1,6 M€. Nous aurons aussi un fonds de garantie qui nous accordera 36 M€. Compte tenu de l'augmentation des droits de mutation, nous aurons, sur la base actuelle, 16 M€ de droits de mutation.

Le calcul 2011 donne ainsi 432 M€ de recettes, contre 420 M€ cette année. Je le répète et le confirme : la réforme ne fait pas perdre 1 euro au conseil général mais fait au contraire gagner 12 M€. Vous pouvez dire que si nous avions conservé l'ancien système, la progression des bases aurait conduit à la même chose. J'en conviens, mais ne dites pas en tous cas que la réforme de la fiscalité locale nous a fait perdre des recettes. Comme vous n'avez pas eu raison sur les droits de mutation ni sur la fiscalité locale, vous n'aurez pas raison sur la réforme territoriale. Elle sera une bonne réforme.

Nous maintenons aussi notre niveau d'investissement. Je n'ai pas répondu à Mme BOY-MOTTARD précédemment, mais c'est une question essentielle. Vous avez voté les dépenses, même si vous n'avez jamais voté les recettes : le plan collèges, le plan route, le schéma gérontologique et handicap. Si je mets un peu de côté le schéma gérontologique et handicap, ce sont tous des plans pluriannuels de 6 ans : 2004 – 2010. De 2004 à 2010, nous avons consenti un effort gigantesque en termes de rattrapage d'investissements. Nous avons toujours dit qu'à partir de 2010, nous serions dans une phase de décélération. C'est logique. Même avec les recettes précédentes, et même avec des dépenses sociales plus faibles, nous ne pourrions pas indéfiniment financer 400 M€. Nous en étions à 400 € d'investissement par habitant, contre une moyenne nationale à 220 €. Nous allons progressivement revenir à la moyenne nationale. Nous le savions.

Nous avons voulu donner un élan fort pour le développement de notre département. Aujourd'hui, cet effort d'investissement va se poursuivre à un rythme plus élevé que ne pourrait le laisser penser le seul montant des budgets, puisque nous avons un coût des travaux plus faible. Il ne s'agit peut-être pas d'une bonne nouvelle pour les entreprises, mais la concurrence s'est révélée plus forte après la crise. Nous avons tous dénoncé quelques excès dans les prix qui résultaient d'une concurrence assez faible. Aujourd'hui, nous avons depuis le début de l'année des résultats d'appels d'offres qui sont en moyenne de l'ordre de 20 à 25 % inférieurs aux estimations des services, tout en étant conformes à nos cahiers des charges. Avec moins, nous allons donc réaliser autant d'investissements. J'en suis convaincu, peut-être avec un peu d'optimisme.

Nous en avons terminé sur ce débat. Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous allons procéder au vote sur la DM1.

Le projet de décision modificative n°1 pour 2010, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, du groupe socialiste et apparentés, et du groupe « Gauche autrement »).

La DM1 est adoptée. Je vous en remercie. Avant de céder la parole à Mme GIUDICELLI, je précise que contrairement à ce que vous avez indiqué, M. CUTURELLO, lors de la DM 2009, nous avons bien opéré un transfert sur les budgets annexes. C'est quelque chose de tout à fait classique puisque techniquement, les budgets annexes n'ont pas à avoir de réserves propres. Ils dépendent du budget principal. Quand il y a des excédents, ils sont automatiquement transférés au budget principal. Nous l'avons fait pour un montant de 642 000 euros l'année dernière. Cette année, ce montant a représenté 1,3 million d'euros, car nous avons mieux géré les budgets annexes, ce dont je me réjouis et ce dont vous devriez vous réjouir également. Quand il y a des besoins, le budget principal nourrit les budgets annexes, et quand il y a des excédents, les budgets annexes nourrissent le budget principal. Il n'y a donc rien d'anormal.

2. BUDGETS ANNEXES : PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Mme GIUDICELLI.- En commission des finances, sur les sept budgets annexes, six ont été votés à l'unanimité. Seul celui du CICA ne l'a pas été. Je vous propose simplement d'approuver les DM1 pour :

- le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, qui s'équilibre à 74 130,77 € ;
- le budget annexe du CICA qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 237 437,13 € ;
- le budget annexe du parking SILO, qui s'équilibre à 720 924,26 € ;
- le budget annexe du port de Villefranche-Santé, qui enregistre 137 167,40 € en dépenses et le même montant en recettes ;
- le budget annexe du port de Nice, qui s'équilibre à 478 757,87 € ;
- le budget annexe des ports en gestion concédée qui s'établit à 406 808,70 € ;
- le budget annexe du cinéma Mercury, qui s'équilibre à 61 566,39 €.

Il faudrait procéder à des votes individuels.

M. Le Président.- D'accord.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, du groupe socialiste et apparentés, et du groupe « Gauche autrement »).

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du parking SILO, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le projet de décision modificative n°1 pour le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

3. MODALITÉ DE PAIEMENT DES BIENS IMMOBILIERS ACQUIS PAR LE DÉPARTEMENT

Mme GIUDICELLI.- Nous souhaitons définir les modalités de paiement des biens immobiliers grevés de charges acquis dans le cadre d'opérations d'aménagement menées par le Département. Les actes d'acquisition sont rédigés par les services départementaux et authentifiés par le Président en sa qualité d'officier ministériel, mais le Département fait ponctuellement appel à des notaires pour la rédaction d'actes authentiques auxquels il est partie, notamment pour des actes d'un montant important. La rédaction d'actes d'acquisition peut se faire : soit chez un notaire ; soit par acte authentique en la forme administrative pour une acquisition amiable classique ou pour une acquisition après déclaration d'utilité publique ; soit pour le paiement d'une indemnité d'expropriation.

Nous vous proposons par ce rapport de renoncer à la purge préalable des droits immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas 7 700 euros dans le cadre d'acquisitions classiques, et 7 600 euros dans le cadre d'acquisitions après déclarations d'utilité publique et pour le paiement des indemnités d'expropriation.

M. Le Président.- D'accord. Y a-t-il des interventions sur ce dossier ? Bien.

Le dossier n°3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

4. POLITIQUES LOGEMENT ET FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

M. GINESY.- Dans le cadre de la politique départementale en faveur du logement, je vous propose à titre dérogatoire, du fait de l'urgence de certains travaux débutés avant réception des dossiers par les services, d'inscrire 36 361,22 € de crédits concernant des demandes de subventions pour l'aide à l'amélioration de l'habitat rural, et de valider l'avenant à la convention de gestion du fonds de solidarité pour le logement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes afin de modifier les modalités de versement de la dotation du Département et d'assurer la continuité du dispositif.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Nous voterons bien entendu ce dossier, mais je veux simplement pointer, notamment en ce qui concerne le FSL, que les raisons qui nous amènent à anticiper sur notre versement révèlent effectivement des difficultés accrues pour les familles et les personnes qui demandent à bénéficier du FSL. Peut-être faut-il se demander s'il ne faudrait pas abonder de façon plus importante cette participation du Département pour tous les dossiers FSL. C'est au moins une question pour 2011. Autrement, nous pourrions abonder tous les 6 mois pour faire face à de plus en plus de demandes...

M. Le Président.- Dont acte, mais vous voyez que nous y répondons. Nous sommes attentifs à ces questions, contrairement à ce que j'entends très souvent. Nous faisons face avec beaucoup de détermination.

Le dossier n°4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

5. ADHÉSION AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « ITER – VAL DE DURANCE »

M. GUMIEL.- Ce rapport a pour objet l'adhésion du Département au groupement d'intérêt public ITER Val de Durance, avec la signature de la convention constitutive afférente, ainsi que la désignation de deux représentants du conseil général, et l'octroi d'une subvention de 10 000 € au titre de la participation du Département au fonctionnement de cette structure.

M. Le Président.- Des interventions ? M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- En commission des finances, vous nous aviez indiqué que nous aurions en séance les noms des membres du conseil général qui seraient délégués. Puisqu'il y aura deux représentants, nous demandons qu'il y ait un représentant de la majorité et un représentant de l'opposition. Si tel n'est pas le cas, nous nous abstenons sur cette délibération.

De plus, sans vouloir intervenir sur le fond, ma position vis-à-vis d'ITER est plus que prudente. Je vais essayer d'aller vite sur le fond puisque ce n'est pas le dossier. Néanmoins, nous pouvons constater un premier impact dans la vallée de la Durance : une hausse très importante du foncier et de l'immobilier, ce qui exclue de fait les populations du droit au logement dans cette région, en lien avec l'afflux assez important de techniciens sur ce site.

Ma deuxième réserve porte sur le projet lui-même. Je ne suis pas un scientifique. On parle tout de même de fusion du deutérium et du tritium à 150 millions de degrés. Je voudrais savoir quelle est la marmite qui va pouvoir contenir une telle chaleur... Je veux bien que les chercheurs

cherchent, et je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on finance une recherche aussi lourde. Néanmoins, je ne voudrais pas que l'on se rende compte un jour que les chercheurs disent chercher quelque chose en sachant très bien qu'ils ne pourront pas le trouver ou qu'ils trouveront autre chose. Je souhaite qu'ils trouvent quelque chose, mais la plupart des scientifiques à qui j'en ai parlé émettent des doutes énormes sur les températures de fusion auxquelles nous voulons aboutir.

Troisièmement, l'investissement se monte à 4,725 milliards d'euros et le fonctionnement représente 265 M€ sur 20 ans. Autant d'argent pour ne pas savoir où nous allons, soit. Essayons de voir ce que les chercheurs vont trouver, mais il s'agit d'autant d'argent qui pourrait être consacré à l'installation effective d'énergies douces, ce qui permettrait tout de même d'envisager le problème du déficit énergétique de notre pays dans de bien meilleures conditions. Investir de l'argent sur les énergies douces ne ferait sans doute de mal à personne. Or à l'heure actuelle, nous constatons qu'après une petite flambée d'aides individuelles sur des critères qui auraient mérité d'être mieux réfléchis, ces aides individuelles sont toutes à la baisse dans toutes les collectivités, y compris de la part de l'Etat.

Je trouve dommage que l'on consacre autant d'argent d'un côté pour quelque chose dont beaucoup de scientifiques doutent que cela débouche sur le but annoncé, et que l'on ne consacre pas d'un autre côté autant d'argent public aux énergies dites renouvelables ou douces. Il s'agit selon moi d'une erreur de casting assez énorme. Néanmoins, ce n'est pas le sujet, même si je souhaitais m'exprimer sur ce point dans cette assemblée. Je réitère donc ma première question : y aura-t-il un représentant de l'opposition départementale dans ce GIP ?

M. Le Président.- Je vais répondre à mon grand regret à votre question par la négative. J'ai regardé ce qu'avaient fait le conseil général des Bouches du Rhône et celui du Vaucluse. Dans les deux cas, la représentation n'est que celle de la majorité des conseils généraux. Si vous posez la question, j'imagine qu'il y a une petite arrière-pensée qui n'a pas dû échapper au conseil général des Bouches du Rhône et du Vaucluse. Comme nous ne sommes pas nés de la dernière pluie, ce seront des représentants de la majorité qui représenteront le département des Alpes-Maritimes au sein de l'ITER. Le pluralisme sera naturellement garanti par la représentation uniforme de la majorité des Bouches du Rhône, qui est assez proche de votre sensibilité politique et de celle du conseil général du Vaucluse.

M. VINCIGUERRA.- Je réitère la deuxième partie de ma question : pourrions-nous connaître les noms de ces représentants ?

M. Le Président.- Je vous propose M. MASCARELLI et M. BLANCHI

M. VINCIGUERRA.- Vous avez parlé d'arrière-pensée, mais il n'y en a aucune. Il y a simplement un compte à faire de l'équilibre général de ce conseil d'administration.

M. Le Président.- J'imagine que d'autres l'ont fait. Sur ce dossier, vous avez évoqué un débat de fond, mais je ne vais pas y entrer. Le département des Alpes-Maritimes participe au financement d'ITER. A ce jour, 600 M€ de marché ont déjà été engagés, dont 25 M€ qui ont bénéficié à des entreprises installées dans les Alpes-Maritimes. C'est modeste au regard du projet, mais ce n'est pas négligeable au regard du montant.

Sur ce dossier, je vous propose de désigner M. MASCARELLI, comme représentant titulaire du conseil général au sein du GIP ITER Val de Durance, et M. BLANCHI en qualité de suppléant.

M. VINCIGUERRA.- Vous avez évoqué les 25 M€ pour des entreprises des Alpes-Maritimes, mais ce n'est pas un argument : cela aurait pu se passer exactement de la même façon s'il y avait eu autant d'investissements sur les énergies douces.

M. Le Président.- C'est un argument pour légitimer notre participation.

Le dossier n°5, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste et apparentés).

6. MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION DÉPARTEMENTALE EN MATIÈRE D'AIDE À L'INVESTISSEMENT DES MICRO-ENTREPRISES EN MILIEU RURAL

M. GINESY.- Ce rapport vous propose une modification concernant les micro-entreprises en milieu rural, par rapport aux difficultés des financements européens. Je vous propose un élargissement des critères d'éligibilité retenus dans le cadre du document régional de développement rural, ce qui permettra une meilleure consommation des crédits FEADER affectés à ces mesures. Je vous propose donc de valider les dossiers dont les dépenses sont comprises entre 5 000 € et 50 000 €, ce qui correspond au plafond des dépenses prises en charge par le FEADER. Auparavant, ce plafond atteignait 75 000 €, voire 100 000 € en ZRR, mais le département intervenait en seul co-financeur au-delà de 50 000 euros. Le relèvement du taux d'aide publique maximal de 40 à 50 %, dont 25 % du département contre 40 % auparavant, est une bonne chose. Il est vrai que c'est un peu compliqué, mais à la demande de certains conseillers généraux, vous avez reçu sur table aujourd'hui un tableau comparatif.

M. Le Président.- Merci M. GINESY. Pas d'intervention sur ce dossier ?

Le dossier n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. POLITIQUE D'AIDE À LA PROMOTION DES STATIONS DE SPORTS D'HIVER

M. GUMIEL.- Ce rapport propose de renouveler et de modifier le principe de la participation financière du département aux organismes locaux de promotion de stations de sports d'hiver, d'octroyer sur ces nouvelles bases les subventions suivantes :

- 100 000 € à la SEM « Les portes du Mercantour » pour la station de Valberg ;
- 30 000 € à l'office du tourisme de Valdeblore pour la station de la Colmiane ;
- 30 000 € à l'association Roubion-Loisirs pour la station de Roubion.

Il est précisé que 80 % de ces sommes, soit 128 000 €, seront versées en 2010. Le solde le sera en 2011.

M. Le Président.- Merci M. GUMIEL. Me CONCAS.

Me CONCAS.- L'idée qui consiste à unifier la promotion des stations de sports d'hiver est une bonne idée, dans la mesure où l'usager du produit neige dans les Alpes-Maritimes est persuadé que les stations de sports d'hiver sont des structures privées qui se livrent entre elles une concurrence effrénée. On ne sait pas qu'il s'agit de syndicats mixtes avec un partenariat du public et des collectivités. Le fait d'unifier tout ceci dans une campagne de promotion est une bonne chose. La saison démarre le 1^{er} décembre. Il aurait été utile, mais peut-être le ferez-vous à l'occasion du budget primitif, de nous communiquer les éléments d'action ou de promotion pour cette saison d'hiver. Il nous est demandé de voter le principe au travers d'une délibération financière, et nous le faisons bien volontiers, mais nous aurions peut-être pu avancer dans la réflexion avec la présentation des éléments de promotion publicitaire que vous envisagez de mettre en œuvre en direction des stations de sports d'hiver. Sous cette seule réserve, nous émettrons bien sûr un vote favorable.

Me BALARELLO.- Je voudrais simplement, et je le verrai avec vos services si vous en êtes d'accord, ajouter la station de ski de Castérino, qui est un centre de ski de fond, peut-être par le truchement de l'office du tourisme de Tende.

M. GUMIEL.- Nous avons déjà travaillé avec les différentes stations, et nous souhaitons, à la demande du Président, regrouper la promotion avec le CRT et le service de communication du conseil général pour l'ensemble des stations. Là, c'est un peu spécifique. C'est ce qui a été fait par les stations et les sociétés d'économie mixte. Ce sont deux opérations différentes, mais sachez que le vœu du Président qui est en train d'être mis en place est de travailler avec le CRT et le service communication du département pour englober l'ensemble des stations.

Me BALARELLO.- Je vous remercie. Je vous ferai un dossier.

M. Le Président.- Très bien. Me CONCAS, je vous remercie tout d'abord de saluer la démarche qui en effet vise à conduire une politique de promotion coordonnée des stations. Ce rapport repose sur la volonté du conseil général de moderniser et de développer l'outil neige qui a conduit à la mise en œuvre d'investissements très importants. Ces investissements portaient très souvent sur des remises à niveau des remontées mécaniques créées dans les années 1970-80 et qui arrivaient en fin de vie. Un effort très important a donc été consenti depuis 2002 par le conseil général. Si le conseil général ne s'était pas ainsi investi dans ces stations, elles auraient toutes fermé, à part peut-être Isola 2000. Cela aurait été extrêmement dommageable pour l'économie locale de ces vallées dont elles composent un élément important d'activité, mais également pour le département des Alpes-Maritimes.

Nous avons consenti cet effort très important. Cet engagement auprès des syndicats mixtes est lui aussi en train de décroître très fortement, puisque l'essentiel de la remise aux normes et de la garantie du produit neige, notamment avec le développement de l'enneigement artificiel, a été réalisé. Les gros investissements sont terminés. Sur les 5 ans à venir, et je demande aux conseillers généraux de le dire aux maires concernés, les investissements qui seront réalisés seront des investissements de confortement, et non plus des investissements sur les remontées.

En revanche, au travers de l'audit réalisé sur les syndicats mixtes et les stations, nous avons vu qu'il y avait des problèmes de promotion et d'hébergement. Historiquement, notre accompagnement représentait initialement 7 % du chiffre d'affaires et était versé sous forme de subventions aux offices de tourisme pour assurer la promotion. Nous sommes passés l'année dernière en période de crise à 5 %. Aujourd'hui, nous allons passer à un niveau de 2,8 %. Une partie de la promotion sera coordonnée par le conseil général. Nous y avons travaillé. Je n'ai pas les éléments ici, mais un plan de communication est quasiment bâti. Il a été construit en concertation avec les offices de tourisme et les maires des stations.

Il y aura désormais un socle commun de promotion de nos stations, puisque nous avons constaté également que certains avaient tendance à utiliser la subvention du conseil général, non pas forcément pour la promotion de la station, mais pour le fonctionnement courant des offices de tourisme, ce qui était étranger à ce qu'avait voulu faire le conseil général. Notre raisonnement était de dire que nous avons considérablement investi et que pour que les investissements soient rentabilisés, il fallait davantage de skieurs, ce qui nécessitait donc un effort sur la promotion. Nous avons constaté que certains jouaient le jeu, mais que d'autres le jouaient un peu moins. Aujourd'hui, nous avons donc décidé de faire cette promotion départementale. J'ai également demandé au CRT qu'il y ait enfin une politique de promotion associant mieux la montagne à ce qui est fait dans la promotion globale. Je remercie Alain GUMIEL de travailler dans ce sens.

Me CONCAS.- Nous sommes sur la même longueur d'onde. Allons-nous continuer toutefois le carnaval des quatre par trois en fin de route 202, où chaque station présente son objectif

publicitaire dans un système de concurrence effrénée ? L'intérêt du dossier consiste-t-il à ne mettre qu'un quatre par trois du conseil général, présentant les stations des Alpes-Maritimes ?

M. Le Président.- Je ne souhaite plus de façon globale qu'il y ait de quatre par trois sur la 202. C'est une pollution visuelle. Nous faisons des efforts sur la 202, et je souhaiterais donc les retirer. Y a-t-il d'autres interventions sur ce dossier ?

Le dossier n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. RÉSEAU DE TRANSPORT DÉPARTEMENTAL – BILAN DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET PROLONGATION DE LEUR DURÉE

M. VELAY.- Ce rapport, qui est excessivement dense, nous présente l'état général des déplacements dans notre département. Plusieurs secteurs sont exposés. Cette présentation a été excellemment bien faite et a le mérite de nous présenter comment les choses fonctionnent. Nous voyons très bien les effets positifs qui ont été mis en place, avec le tarif à 1,30 € puis à 1 €, ainsi que la sécurité dans les transports. Tous les secteurs et les chiffres sont exposés dans ce brillant rapport, je le souligne. Nous avons donné une délégation de service public sur 10 ans. Elle se termine au mois de juillet 2011. Nous vous proposons avec ce rapport de la proroger jusqu'à la fin de l'exploitation du service public. Entre-temps, nous en avons discuté en commission, les services nous proposent de nous réunir pour articuler la nouvelle proposition de délégation de service public que les services sont obligés de faire, de manière à ce que tous les conseillers généraux, notamment ceux de l'opposition qui ont animé le très riche débat en commission, puissent s'associer à cette décision. C'est un rapport qui a le mérite de présenter tout ce qui est fait autour de la politique transport du département. Je pense que la gauche aura des observations à faire.

Voilà présenté brièvement, M. le Président, cet excellent rapport.

M. Le Président.- Merci M. VELAY. M. ALBIN.

M. ALBIN.- Effectivement, nous avons eu lors de la commission un échange qui nous est apparu constructif. Tout d'abord, nous avons pu dresser un bilan de cette délégation de service public qui dure depuis une dizaine d'années. Nous avons pu voir que la tarification attractive avait porté ses fruits, l'augmentation de fréquentation avoisinant les 50 %, ce qui est extrêmement positif.

Néanmoins, nous constatons également au travers des documents qui nous sont fournis, que les recettes engrangées par les grands groupes qui ont délégation de service public sont spectaculaires. Pour l'un d'entre eux, ce sont quand même 24 M€ de bénéfices réalisés sur 2009, malgré des amortissements en hausse significative à hauteur de 12 M€.

M. Le Président.- Ce n'est pas sur le conseil général. Sur les 75 M€, seuls 8 M€ concernent le conseil général.

M. ALBIN.- Oui, mais c'est déjà pas mal. Cela signifie que les entreprises, notamment les plus grandes d'entre elles, réalisent des bénéfices énormes. C'est un constat, je n'incrimine personne. Cela m'amène à dire que dans la réflexion qui sera menée pour la prochaine délégation de service public, même si des pistes ont été ouvertes en termes de sectorisation, cela ouvre la porte à un risque : voir disparaître les petits transporteurs au bénéfice exclusif des grands groupes qui demain nous dicteront leurs lois et leurs tarifs en matière de transport.

Ma première proposition est qu'il faudrait que nous soyons extrêmement attentifs, dans la future délégation de service public, de manière à préserver les transporteurs locaux qui sont sources d'embauches et qui contribuent à l'économie locale, ainsi que les petites entreprises de transport

afin qu'elles puissent continuer d'exister et que les grands groupes n'aient pas le monopole dans le domaine des transports.

De plus, comme nous avons su le faire – et nous avons été dans mon groupe porteurs de cette initiative lorsque le prix payé par l'utilisateur a été réduit –, ma deuxième proposition est que l'on étudie en même temps que cette délégation de service public la gratuité des transports. Cela s'est fait ailleurs et ne coûte pas plus cher à la collectivité si les entreprises jouent le jeu et que la taxe qu'elles payent pour les transports est suffisamment importante pour compenser cette charge nouvelle. Tout le monde aurait à y gagner, y compris les entreprises, afin de nous permettre de parvenir à développer les transports collectifs, comme cela s'est fait dans certaines agglomérations. Cela permettrait aussi d'avoir peut-être moins d'investissements à réaliser au niveau des infrastructures routières.

Enfin, la commission devrait être étroitement associée de manière à ce que nous puissions amener notre réflexion à chaque étape de l'élaboration de la nouvelle délégation de service public.

M. Le Président.- Bien. Me CONCAS.

Me CONCAS.- Notre collègue M. VELAY a parfaitement synthétisé notre propos en commission. Cette commission a très bien travaillé et était particulièrement animée. Le document de travail est particulièrement dense. Si le travail était de qualité, c'est parce que toutes celles et ceux qui y ont participé étaient curieux et avaient envie d'entrer dans le détail des choses. Nous sommes au terme d'un processus de délégation de service public dont le délai a été anormalement long. Il nous est demandé de voter une dérogation d'une année dans l'attente de la détermination des futures DSP. La commission se réunira pour vérifier la qualité des candidatures et voir comment tout ceci s'organisera.

Si nous lisons de manière périphérique le dossier en ne nous attardant que sur la page 50, nous constatons que nous sommes en présence de 9 secteurs de transport dans les Alpes-Maritimes, avec le sentiment que 2 ou 3 sociétés sont en charge des transports. La Compagnie Française de Transport Interurbain anime les secteurs 1 et 9, et est en passe de racheter la société Tram. En approfondissant, nous apprenons qu'il s'agit de la société Veolia. Cette société réalise 75 M€ de chiffre d'affaires. Le volume du transport dans les Alpes-Maritimes représente quant à lui 30 M€, dont l'entreprise Veolia à elle seule prend le tiers, soit 10 millions d'euros.

Cela signifie que le système est faussement concurrentiel. En réalité, une entreprise a la main sur le transport, soit explicitement lorsqu'elle avance avec sa filiale, soit implicitement lorsqu'elle rachète des petites sociétés. Les disparités de chiffre d'affaires sont monstrueuses. La Compagnie du Littoral représente 75 M€, contre 1,4 M€ pour Tram. Nous nous apercevons que nous n'avons pas été vigilants dans la mesure où nous avons laissé entrer une structure qui tend à phagocytter l'ensemble des entreprises de transport. La commission transport devra s'attacher dans un futur très proche à vérifier les candidatures. Le fait que Veolia ait la main sur le marché du transport ne me gêne pas. Dès l'instant où nous trouvons une contrepartie légitime au bénéfice du public, tout le monde peut y trouver son compte, mais il faudra un peu de vigilance tout de même dans la régularisation de la future DSP vis-à-vis d'un interlocuteur manifestement trop important.

M. Le Président.- Je veux d'abord souligner l'engagement très fort du conseil général sur le développement des transports publics. Vous avez rappelé, je vous en remercie M. ALBIN, le développement très important de la fréquentation des transports publics départementaux depuis le passage au 1^{er} janvier 2006 à 1,30 €, puis à 1 € au 1^{er} janvier 2008, grâce à la capacité d'entraînement du conseil général qui n'a pas été neutre puisque nous sommes allés jusqu'à financer jusqu'à 50 % du surcoût pour les autorités organisatrices du transport. Nous le payons encore aujourd'hui à hauteur d'environ 5 M€. Aujourd'hui, nous avons 35 millions de voyageurs

sur le réseau départemental, ce qui traduit une augmentation de près de 50 %. En termes d'intérêt public, cette politique a donc eu un extraordinaire succès, et nous sommes en croissance de façon importante.

Nos politiques tarifaires vont encore être améliorées. Je ne l'ai pas évoqué tout à l'heure dans le cadre des orientations budgétaires pour ne pas rallonger mon propos, mais l'un des éléments marquants du budget 2011 sera la carte orange Côte d'Azur. En 2011, tous les habitants des Alpes-Maritimes pourront prendre un abonnement unique et pourront aller partout en bus ou en tramway. Ils ne pourront malheureusement pas le faire en train, je le regrette une nouvelle fois, du fait de la région. Je le déplore, et je l'appelle une nouvelle fois à revenir sur ce point, puisque nous ne pouvons pas vouloir promouvoir les services publics et les transports publics tout en refusant ce qui est concrètement le meilleur moyen de développer les services publics. C'est en plus une mesure sociale. Il y a eu une réunion avec le premier vice-président de la région sur la ligne de chemin de fer de Provence. Cette ligne a une tarification à 8 euros pour aller à Puget-Théniers, alors que nous avons une tarification à 1 euro. Il serait bien que nous nous harmonisions et que nous le fassions à la baisse, et non à la hausse. La région, qui est sociale puisqu'elle est socialiste, devrait faire un effort pour les usagers du département des Alpes-Maritimes, comme nous l'avons fait ici avec votre soutien. J'espère que vous le leur direz.

Nous constatons donc un énorme progrès des transports publics dans notre département. Même si d'autres en ont parlé, c'est nous qui l'avons fait, et nous allons continuer. Cet énorme succès a cependant un coût élevé, soit au moins 10 M€ chaque année pour le conseil général, la moitié en compensation et l'autre pour les services supplémentaires que nous avons dû mettre en place. Cela a un coût, mais c'est un coût que nous revendiquons et que nous assumons.

Nous avons maintenant devant nous le renouvellement des DSP qui avaient été passées en 2001 pour une durée de 10 ans. Elles arriveront à leur terme en août 2011. Il y avait à l'origine 9 DSP, mais l'une d'entre elles a été supprimée. Il y en a donc 8, avec des secteurs différents et des montants inégaux. Dans certains secteurs, il y a tellement peu de recettes que cela relève plus d'un marché que d'une DSP. Nous sommes en train de l'étudier.

Vous avez eu les bilans de chacune des DSP, comme la loi le prévoit. Nous avons lancé un audit. Ma préoccupation est que nous soyons toujours aussi efficaces, en l'occurrence pour le transport public, pour un coût moindre. J'ai l'intuition que ces DSP nous coûtent beaucoup. Ni moi ni Christian ESTROSI ne les avons négociées. Elles ont été établies il y a 10 ans. Depuis que nous sommes à la direction des transports, nous avons réussi à effectuer quelques millions d'euros d'économies. Nous sommes en train de rebâtir certains avenants aux DSP. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je vous demande de les proroger, puisque j'attends que ces avenants soient intégrés.

Pour le reste, je souhaite que les futures DSP soient le moins coûteuses possible pour le conseil général, tout en rendant les mêmes services. Pour qu'elles soient les moins coûteuses, il faut que la concurrence soit la plus vive et la plus forte. Ce n'est pas moi qui organise le marché des transports. Il existe aujourd'hui des regroupements vers deux groupes majeurs. La concurrence a une incidence sur les secteurs. Je m'étais interrogé sur l'opportunité que pourrait représenter une DSP globale, plutôt que des DSP par secteur. Une DSP unique et plus importante pourrait en effet donner lieu à une forte concurrence entre de gros groupes, engendrant ainsi une baisse sur les prix. Les petites entreprises se font rares aujourd'hui. Dans l'état des lieux que nous dressons aujourd'hui, il n'y en a quasiment plus. Sans rentrer dans le débat, nous dessinerons nos DSP de manière à ce que la concurrence favorise une réduction du coût pour le conseil général. Plus il y a de concurrence, et plus le coût est faible. Il faut donc éviter les situations de monopole. Dessiner un secteur où il n'existe qu'une seule entreprise ayant un dépôt de bus nous exposerait évidemment à des prix élevés.

Nous définirons donc des DSP, et je veux bien vous associer dans la définition des périmètres. Ensuite, gagneront ceux qui gagneront. Je ne peux pas vous dire que les petits gagneront contre les gros, ou inversement. Il y a des lois qui régissent la commande publique et les délégations de service public. Nous nous y soumettons. Nous n'avons pas de moyens de protéger les uns ou les autres. Cela dépendra des réponses faites à nos DSP. A nous de veiller simplement à ce que nous ayons des découpages incitant à la plus grande concurrence et donc au plus faible coût. Le transport représente 55 M€ pour le conseil général. C'est assez considérable. Si le coût peut être moindre tout en assurant le même service, voire en l'améliorant, je préférerais.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Merci M. le Président. Je voulais ajouter quelque chose à vos propos sur les périmètres des DSP. Nous avons également émis le souhait que soit prise en compte la rentabilité ou la moins grande rentabilité des secteurs, de manière à éviter qu'il y ait des secteurs très rentables qui intéressent certains délégataires, et d'autres qui les intéressent moins. Nous avons attiré l'attention sur un nécessaire équilibre géographique dans la constitution des périmètres. A défaut, nous pourrions avoir des zones délaissées et des zones très convoitées.

M. Le Président.- Bien sûr. C'est pour cela que je vous ai dit préalablement que dans certains secteurs ayant très peu de recettes, il serait peut-être préférable que nous ayons un marché, plutôt que de se faire imposer des prix élevés par une entreprise qui répondrait seule sur ces secteurs peu intéressants. Cela fait partie de nos réflexions, et vous avez raison de l'évoquer.

Mme GOURDON.- Nous avons également relevé un autre point qui a été noté et qui a je pense déjà dû être intégré par les services. Il s'agissait de prendre en compte de façon importante l'accessibilité dans les cahiers des charges que nous allons soumettre aux candidats délégataires. A l'horizon 2015, tous les transports publics devront être le plus possible accessibles. Il faut donc laisser place à l'imagination des délégataires pour qu'ils nous fassent des propositions en intégrant cette obligation à l'horizon 2015.

M. Le Président.- Bien sûr. C'est naturellement une obligation et il nous faut l'intégrer.
M. REVEL.

M. REVEL. – Merci M. le Président. Je voulais simplement vous dire que ce serait en effet peut-être une piste de choisir les marchés pour les petits parcours. De plus, en réponse à M. ALBIN, le principal problème que nous avons concerne les appels d'offres. Les grands groupes absorbent les petits. Il y a quelques années, j'avais eu quelques échanges avec la Direction de la Concurrence et des Prix qui trouvait anormal que dans les appels d'offres de marché, il n'y ait qu'une société participante. Dans chaque secteur, c'était la société qui disposait d'un dépôt qui concourrait. Les autres ne se portaient pas candidates. J'avais répondu à cette personne en lui disant que 5 ou 6 années plus tard, elle se retrouverait avec la Lyonnaise et la Générale des Eaux, et que ces entreprises affinaient les prix. Les prix ont augmenté de plus de 20 à 30 % depuis 7 ou 8 ans. C'est le danger des marchés publics. Nous ne pouvons pas y échapper, c'est la loi et c'est toujours ainsi.

Lorsque nous avons passé l'appel d'offres sur Nice Côte d'Azur, nous avons demandé aux grands groupes d'intégrer les petits transporteurs qui possédaient déjà les lignes. Cela a été fait et s'est bien passé. Je ne sais pas si les petits transporteurs ont été intégrés par les grands groupes. En tous cas, cela fonctionne. Nous nous retrouverons toujours avec de grands groupes. S'ils gagnent de l'argent, je trouve que c'est très bien. Ils font de la trésorerie et ont des investissements à réaliser. Le fait de faire des tarifs à 1 euro a coûté 12 M€ à la communauté urbaine. Il faut le souligner. Il n'y a pas que la compensation tarifaire, puisqu'il faut amener du matériel en plus, ce qui double, triple et parfois quadruple le prix de la délégation.

M. Le Président.- Très bien. C'était un débat de qualité. Je vous en remercie. Je vous propose que nous y travaillions ensemble.

Le dossier n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. Le Président.- Il s'agit du même volet, puisque c'est la procédure légale qui nous permet de lancer les DSP.

Le dossier n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. AIDE AUX COLLECTIVITÉS

M. ROSSI.- Il s'agit du rapport traditionnel sur l'aide aux collectivités qui se résume à quelques ajustements, en particulier le Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) qui touche les communes de Saint-Etienne-de-Tinée, Isola et Saint-Dalmas-le-Selvage. Nous avons également quelques dossiers particuliers qui concernent la Bollène-Vésubie, Isola, un muré éboulé au hameau de Mollières, le contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau, et les subventions d'investissement au bénéfice de la communauté d'agglomération de la Riviera française. Il y a aussi la note au rapporteur n°10 qui a trait à la cathédrale Sainte-Réparate de Nice. L'ensemble est détaillé dans le dossier et n'appelle pas d'observation particulière. La commission a rendu un accord favorable à l'unanimité.

M. Le Président.- Très bien. Je vous remercie. Pas d'intervention sur ce dossier ?

Le dossier n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. POLITIQUE ÉDUCATION

Dr ROUX.- Il s'agit de la répartition pour 2011 de la participation globale aux dépenses de fonctionnement des 72 collèges publics, ainsi que de la fixation des tarifs de restauration scolaire. Concernant cette répartition, il faut tout d'abord déterminer le montant global des dépenses et donc actualiser les coûts de fonctionnement, avec en particulier l'augmentation du coût de l'énergie, ainsi que les données propres à chaque établissement : nombre d'élèves, gymnase, etc. Il faut aussi tenir compte de l'accroissement du parc immobilier, par exemple avec la livraison d'un gymnase, ainsi que du principe de gratuité réciproque des installations sportives qui fait tomber la participation communale. Le montant global à répartir pour 2011 est de 10 638 658 €, contre 10 258 358 € en 2010, soit une augmentation de 3,71 % pour tous les collèges publics.

Une fois ce montant déterminé, il s'agit de répartir la dotation sur les 72 collèges. Un certain nombre de paramètres sont utilisés : superficie des bâtiments, effectifs, ancienneté du bâtiment, internat, etc. Un débat s'est engagé en commission éducation à propos de la répartition collège par collège de cette dotation de 10 638 658 €. Le consal général préconise une augmentation de dotation de 3,71 % pour tous les collèges, avec l'établissement d'une fixation d'un minimum de réserves correspondant à 2 mois de fonctionnement. Nous pouvons constater, sur le tableau que nous avons en annexe, qu'aucun financement sur les réserves de l'établissement ne s'applique aux collèges ayant jusqu'à 4 mois de réserves. Il s'agit donc de 56 collèges sur 72.

Pour les collèges ayant de 4 à 7 mois de réserves disponibles, 10 % de la dotation 2011 seront pris sur ces réserves. Cela concerne 11 collèges. Pour les établissements ayant des réserves supérieures à 7 mois, 20 % de la dotation seront pris sur les réserves, ce qui concerne 4 collèges

ainsi que l'école Freinet. Ces 16 établissements représentent 172 000 € de fonds de réserves, sachant que si nous faisons l'addition des fonds de réserve des 72 collèges publics, nous en arrivons à plus de 4 M€. Mes chers collègues, les fonds de réserve, garants d'une bonne économie de gestion, sont loin de disparaître, et c'est tant mieux.

Enfin, je voudrais signaler que lorsque des dépenses concernant des projets structurants seront demandées par l'administration d'un collège, nous pourrons, après étude du dossier et respect des deux mois de réserves préconisés, donner une autorisation par le Département à présenter une décision budgétaire modificative au conseil d'administration du collège.

Je termine avec la restauration scolaire. Comme nous le savons tous, il appartient à notre collectivité de fixer les tarifs de notre restauration scolaire. Le 13 novembre 2008, nous avons fixé à 3 euros le repas dans les collèges, et cela n'a pas changé jusqu'à aujourd'hui. Cette année cependant, sur la base des indices INSEE, une augmentation mesurée est nécessaire à hauteur de 2,67 %, faisant passer le prix de 3 € à 3,08 €. Sur ces 8 centimes d'augmentation, je voudrais souligner que 5 centimes partent dans l'amélioration de la qualité des repas. Je tenais à le souligner.

M. Le Président.- Bien. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Nous devons malheureusement voter contre ce dossier. Il cumule plusieurs raisons qui nous conduisent à devoir faire ce vote. Les dotations pour les collèges ont été évoquées. Nous avons bien compris qu'il fallait prélever en gros 160 000 € sur les fonds de réserve afin de pouvoir satisfaire à la gestion de maison de redressement de Saint-Dalmas-de-Tende pour 15 élèves, à qui l'on donne 100 000 € d'un coup. Combien de collèges seraient heureux de recevoir pareille dotation pour 15 élèves...

De plus, concernant l'augmentation des repas, je rappelle que les prix à la consommation ont augmenté de 1,5 %, alors que nous augmenterons de 2,67 %. On nous répondra qu'il ne s'agira jamais que de 12€ sur la totalité de l'année, puisqu'environ 140 repas sont donnés aux enfants sur l'année. Ce plus additionné à d'autres plus, comme l'électricité, le gaz, etc., aboutit pour les familles à des choses qui vont devenir on ne peut plus difficiles à gérer.

La question de savoir si les collèges privés auraient le même sort, c'est-à-dire celui d'une ponction sur leurs fonds de réserve, a également été posée. Je ne fais pas une théorie sur les fonds de réserve. Il est vrai qu'il n'y a aucune raison pour que des établissements thésaurisent de l'argent. Néanmoins je constate, au moins pour les deux collèges que j'ai en responsabilité, qu'à chaque fois qu'une réparation conséquente doit être faite ou qu'un imprévu se présente et que le Département ne peut pas suivre, ce sont les fonds de réserve qui sont utilisés. Peut-être faut-il parfois savoir laisser un peu plus que les deux douzièmes aux établissements. Pour revenir à la question des collèges privés, ils ne sont malheureusement pas lotis à la même enseigne. Nous avons d'ailleurs appris avec stupéfaction qu'il n'y avait même pas un droit de regard du Département sur l'utilisation des fonds de fonctionnement qu'il donne pourtant lui-même.

Cela fait autant de raisons qui vont nous amener à devoir ne pas voter ce dossier. Ce sera, je pense, la première fois.

M. Le Président.- Mme GOURDON.

Mme GOURDON.- Effectivement, le tarif des cantines des collèges relève maintenant du conseil général. Vous aviez décidé en novembre 2008 d'instaurer un prix unique pour le repas des collégiens à 3 €. Je souligne intentionnellement et volontairement « vous aviez décidé », puisque nous nous étions élevés contre cette disposition que nous avons trouvée et jugée inéquitable. Nous avons fait à ce moment là une proposition qui avait été rejetée, celle de l'application du quotient

familial. En effet, pour nous, l'équité ce n'est pas le même prix pour tous, mais c'est un prix qui est modulé en fonction des revenus, des ressources et du nombre d'enfants dans les familles, surtout lorsqu'il s'agit du domaine public et des cantines scolaires. Cela nous semble beaucoup plus juste socialement.

Cette délibération d'aujourd'hui nous propose d'augmenter de 8 centimes le prix du repas des élèves. Cette augmentation semble faible à certains. Je vais faire un bref rappel. Tout d'abord, en 2008, l'objectif, que nous partagions, était d'apporter une amélioration de la qualité nutritionnelle. C'est indiscutable. Tous les textes nous y amènent, fort heureusement. Cette année déjà, nous devons déjà avoir 15 % de bio dans les cantines. Ce pourcentage passera à 20 % en 2012, pour les cantines et toute la restauration scolaire.

Il faut souligner que le repas pris à la cantine est le plus important pour certains enfants, voire parfois le seul digne de ce nom. Nous devons donc y veiller, et veiller à sa qualité. Cette qualité dans l'assiette avait été maintenue à 2 € par repas. En passant à 3 € en 2008, nous nous étions alignés sur le tarif le plus élevé. La moyenne des tarifs entre les 71 collèges était à ce moment là de 2,60 €, et 28 collèges étaient en deçà de ce seuil. Le plus bas tarif était de 2,20 €. Pour certaines familles, cela avait déjà représenté une augmentation substantielle du coût annuel.

Nous vous faisons donc trois requêtes et nous vous adressons une proposition.

Nous avons demandé une étude de faisabilité sur l'application du quotient familial, qui nous semble plus équitable, mais nous n'avons pas eu de suite alors que le Directeur général des services s'était engagé à le faire. Nous réitérons donc notre demande d'une étude de faisabilité. Cette méthode de calcul avec le quotient familial est déjà appliquée dans nos services pour d'autres aides financières. Une convention avec la CAF permet d'obtenir les informations nécessaires afin de faciliter la constitution des dossiers des familles. L'application du quotient familial sur un tarif unique garantit les intérêts financiers de notre collectivité, puisqu'à partir d'un tarif unique, nous modulons au-dessus ou en-dessous selon les revenus des familles. Les recettes pour le conseil général peuvent être identiques si les calculs sont faits correctement. L'application du quotient familial module les tarifs en fonction des situations des familles, et garantit l'équité. Notre première question est donc de savoir s'il serait possible de lancer cette étude sur l'application du quotient familial.

Notre deuxième question concerne l'amélioration de la qualité dans l'assiette qui constituait un objectif. Avons-nous une évaluation de cet objectif deux ans après dans chacun des établissements ? Notre troisième requête est la suivante : quelle a été l'augmentation des recettes pour le conseil général suite à cette augmentation sur deux exercices, sachant qu'environ 4 millions de repas sont servis annuellement ?

J'en viens à notre proposition. Cette augmentation que vous qualifiez de modeste représentera environ 320 000 € de recettes supplémentaires pour le conseil général. Nous vous proposons de partager la poire en deux. Le conseil général participe pour les familles à revenus modestes, c'est-à-dire bénéficiant de l'allocation rentrée scolaire, à hauteur d'1 euro de réduction par repas. C'est la moitié des demi-pensionnaires des collèges qui est concernée par cette mesure sociale. Avec ce chiffre, nous pouvons déjà nous rendre compte des véritables besoins de la population de notre département, et du nombre de familles modestes qui le composent, puisque 15 000 collégiens environ en bénéficient, ce qui est considérable.

Nous vous proposons, M. le Président, chers collègues, de passer la participation du conseil général pour les familles modestes de 1 € à 1,08 €. Ce ne serait pas très lourd pour le budget du conseil général, mais cette mesure pourrait représenter un geste social qui aurait un certain panache dans les circonstances sociales actuelles.

Je vous remercie.

M. Le Président.- M. MOTTARD, puis Me CONCAS.

M. MOTTARD.- Beaucoup de choses ont été dites sur ce dossier qui a fait l'objet d'un débat assez long en commission. Je voudrais insister sur deux points. Sur la question des fonds de réserve, je n'en fais pas non plus une religion, et il est normal que les fonds de réserves ne soient pas trop importants dans les collèges. En l'occurrence, la décision a tout de même été brutale et elle a surtout été prise sans consultation ni même information des intéressés. Nous avons vu en commission que cela posait des problèmes, y compris à des conseillers généraux de la majorité. Sur ce point, il me semble donc que nous sommes allés trop vite et trop brutalement.

Je partage aussi l'interrogation de Jacques VICTOR sur les collèges privés. Ce n'est aucunement idéologique. Ils ont bien évidemment leur place, et j'en ai d'ailleurs un dans mon canton. Se pose simplement la question de la difficulté du suivi de l'argent public dans ces structures. Les fonds de réserve en sont un exemple. Nous donnons de l'argent public, ce qu'encore une fois je ne considère pas anormal. En revanche, la difficulté que nous avons à voir ce que cet argent public devient vraiment est quant à elle anormale.

Me CONCAS.- Pour prolonger cette réflexion, effectivement, sans verser dans une idéologie particulière, il me paraît logique que les conseillers généraux que nous sommes s'intéressent à la question de savoir si la règle est la même pour tous et si les collèges privés sous contrat ont des fonds de réserve. Je crois savoir qu'ils disposent de véritables trésors de guerre. Avons-nous demandé à ces établissements les mêmes efforts que ceux demandés aux établissements publics ? C'est une règle qui me paraît être de bon sens. Je ne sais pas si des collègues de votre majorité siègent au sein des conseils d'administration des collèges privés sous contrat. J'imagine que c'est le cas. Il y en a un dans le canton où je suis conseiller général, mais je n'ai pas le plaisir de siéger à son conseil d'administration. Je ne sais donc pas s'il existe des fonds de réserve.

Pourriez-vous, M. le Président, prendre l'engagement solennel, à la faveur du budget prévisionnel du mois de décembre, d'inviter des collèges privés sous contrat à nous communiquer leurs comptes ainsi que la liste des fonds de réserve dont ils disposent ? Les conseils d'administration des collèges vont se tenir au mois de novembre à la suite des élections de parents d'élèves, et plusieurs membres de ces conseils nous interrogeront sur ce point. Ma question est donc la suivante : pouvez-vous nous communiquer les fonds de réserve des collèges privés sous contrat ? Je vous remercie.

M. Le Président.- ME BALARELLO.

Me BALARELLO.- En ce qui concerne l'établissement de réinsertion scolaire de Saint-Dalmas-de-Tende, vous connaissez ma position, puisque j'ai voté contre cette création. Néanmoins, je suis pragmatique. Je trouve à l'heure actuelle que c'est une bonne chose d'avoir ajouté 100 000 €. Il y a quand même eu quelques problèmes, et une élève a dû être transférée à Nice, puisqu'elle était malheureusement assez violente. L'Inspecteur d'Académie avec lequel je me suis entretenu dernièrement m'a indiqué qu'il venait de désigner un principal adjoint pour s'occuper de cet établissement. Je crois que c'est une bonne chose. C'est la raison pour laquelle je voterai ce rapport.

M. Le Président.- Merci beaucoup pour ce soutien que vous apportez rétroactivement à cet établissement. Vous voyez que vos inquiétudes n'étaient pas fondées. Sur ce plan, il n'y a naturellement pas de lien entre l'augmentation du fonctionnement, que volontairement nous avons souhaité accorder pour la mise en place de ce premier établissement de réinsertion scolaire de France qui est une structure dont je crois à l'utilité, et le fait qu'il y ait ce prélèvement sur les fonds de réserve. Je crois que M. VICTOR a fait ce raccourci trop rapide. Il y a 4 M€ de fonds de réserve.

Certains établissements ont jusqu'à 7 mois de fonds de réserve. Nous prélevons 170 000 €. Si des besoins existent, tout le monde sait que nous les satisferons. Sincèrement, je crois que chacun de vous l'a dit et je vous en remercie, il n'y a pas vraiment de débat là-dessus.

M. VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- Je ne voudrais pas que le débat s'enlise dans des considérations qui me paraissent secondaires. Il ne faudrait pas que l'arbre cache la forêt. J'ai pris mes renseignements auprès des services. Nous ponctionnons une part des fonds de réserve à raison de 10 % au-delà de 4 mois. Soit, peut-être aurait-il fallu un peu plus en discuter avec les gestionnaires des collèges, mais cela ne me paraît pas énorme. Dans les deux collèges dans lesquels je suis administrateur, je leur explique depuis un peu plus d'une dizaine d'années que l'excédent de fonds de réserve est dangereux et que l'on ne peut pas compter dessus éternellement dans la mesure où il s'agit d'argent public qui est gelé. Dans ces deux collèges, il n'y a pas eu de ponction sur les fonds de réserve puisque ces fonds de réserve étaient raisonnables.

Mme GOURDON a posé un certain nombre de questions autour desquelles je souhaiterais que nous recentrions le débat. Ces questions sont pertinentes, notamment sur l'utilisation du quotient familial, sur le bilan de l'amélioration de la qualité des repas, et sur la hausse éventuelle de l'aide aux familles à 1,08 €. Cela peut paraître dérisoire, mais cette mesure permettrait d'effacer la hausse globale du repas pour les familles qui en ont le plus besoin. Je pense que ce serait une mesure ne serait-ce que correcte.

M. Le Président.- Dr ROUX.

Dr ROUX.- Je voudrais surtout répondre à tout ce qui touche à la restauration dans les collèges. En réponse notamment à Mme GOURDON, je précise que la moyenne nationale du prix des repas en France dans les collèges est de 3,30 €. Nous en sommes à 3 €, et même moins pour les familles modestes. J'ai consulté quelques conseils généraux qui appliquent le quotient familial. Nous constatons que le calcul du quotient familial pour la tarification des repas dans notre département donnerait une fourchette tarifaire qui irait de 2 € à 4,80 € environ. Je rappelle, et cela n'a été qu'à peine évoqué, que nous avons tout de même décidé d'une minoration d'1 € pour les familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire, ce qui fait donc 2 € pour ces familles. Je précise que cela concerne un peu plus de 12 000 collégiens, soit une dépense pour nous d'1,8 M€.

C'est très important puisque si nous adoptons le quotient familial, nous en arriverions au prix plancher de 2 € que nous avons déjà. En revanche, pour une famille ayant deux salaires moyens, l'application du quotient familial pourrait provoquer une hausse tarifaire de plus de 30 %. Ces familles pâtiraient donc d'un effet pervers qui a d'ailleurs été évalué par un certain nombre d'associations de parents d'élèves dans les départements. Avec deux salaires moyens, ces familles, au lieu de payer 3 € devraient au final payer 4 euros, voire 4,50 €, si le quotient familial était appliqué. Il ne faut pas oublier ces jeunes familles et il faut les soutenir aussi.

M. Le Président.- Je m'apprêtais à dire ce que vous venez de dire. L'effort qui est fait aujourd'hui pour les familles modestes, sous un critère qui a le mérite d'être objectif, correspond à l'aide d'1 euro qui bénéficie à 12 000 collégiens dans le département des Alpes-Maritimes, pour un coût de 1,8 million d'euros à la charge du conseil général. Cette aide est appliquée sur la base des familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, définie sur des critères sociaux.

Mme GOURDON, je veux bien que nous étudions rapidement la question du quotient familial, mais je crois que le Dr ROUX y a excellemment répondu. Sur le fond, cela risque d'entraîner une augmentation très forte pour certaines familles, ce qui ne serait pas souhaitable. Sur la forme, c'est aujourd'hui ingérable techniquement. Les gestionnaires d'établissements savent

qu'ils n'ont pas la capacité d'établir tous les calculs nécessaires au quotient familial. J'entends votre argument, mais cette proposition ne me paraît pas recevable. La mesure sociale d'1 euro n'est pas une mesure pratiquée par beaucoup de départements. Je ne suis pas certain que celui des Bouches du Rhône le fasse. Aujourd'hui, il y a une augmentation modeste qui répond pour plus de la moitié à l'amélioration de la qualité des produits. C'est un objectif essentiel. Si un enfant va tous les jours à la cantine, cela représente 11 € par an, soit un peu plus d'1 euro par mois. Nous n'avons pas augmenté depuis 2008, et il faut que les choses s'établissent pour éviter les déséquilibres. Je vous propose donc de rester sur le dispositif qui vous est soumis.

Me CONCAS.- Connaissez-vous le montant des fonds de réserve ?

M. Le Président.- Le principe n'a rien à voir. Vous semblez faire un parallèle, mais il n'y en a aucun, entre l'enseignement privé et l'enseignement public. Pour l'enseignement public, nous finançons le fonctionnement à 100 %. C'est de la compétence du conseil général. Nous fixons un montant avec les gestionnaires des établissements selon des critères très précis, avec notamment un indice qui prend en compte le coût de l'énergie.

L'enseignement privé, quant à lui, n'est pas financé par les collectivités. Il y a essentiellement : le financement des parents, puisque c'est un enseignement payant ; le financement du diocèse, notamment pour l'enseignement sous contrat d'association catholique, avec une dotation très importante ; le forfait d'externat, qui est une dotation que nous donnons par élève et non pas en fonction des dépenses globales. Nous avons eu des discussions assez tendues avec les directeurs d'établissement qui nous indiquent que notre forfait d'externat est plus faible qu'ailleurs.

Nous allons vous communiquer tous les chiffres mais, Me CONCAS, avec la courtoisie qui enrobe votre propos, ne laissez pas entendre de façon sournoise que nous ferions des cadeaux à l'enseignement catholique tout en prélevant sur l'enseignement public. C'est une caricature grotesque. Vous n'êtes toujours pas sorti de la querelle sur l'enseignement public et l'enseignement privé. Sortons de cette querelle stupide. Personne aujourd'hui ne met en cause la qualité de la mission de service public qu'accomplissent les établissements qui sont sous contrat d'association. Osez aller au bout de votre raisonnement, et dites qu'il faut fermer Saint-Vincent-de-Paul dans votre canton, Saint-Joseph, etc. Dites-le aux parents. Le public de Saint-Joseph n'est pas composé que de personnes assujetties à l'ISF. Arrêtons les catégories grotesques sur l'enseignement catholique.

Le dossier n°11, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, du groupe socialiste et apparentés, et du groupe « Gauche autrement »).

12. CAMPUS PROMETTEUR NICE-SOPHIA ANTIPOLIS – CONVENTION PARTENARIALE DE SITE

Pr ASSO.- Il s'agit d'approuver une convention partenariale de site dans le cadre de la politique Campus Prometteur. Comme vous le savez, il existe une opération Plan Campus destinée à labelliser un certain nombre de sites universitaires de manière à ce qu'ils deviennent la vitrine de la France quant à son rayonnement scientifique et culturel. L'opération Campus Prometteur, comme son nom l'indique, est destinée à identifier des sites universitaires qui, du point de vue de leur qualité en matière scientifique ou de recherches, manifestent un avenir sérieux. Dans ce cadre, le campus Nice Sophia Antipolis a été identifié. Le dossier établi par l'université de Nice a convaincu. Quatre opérations constituent ce programme : le Campus Santé à Nice, l'Eco-Campus de la Plaine du Var, la Maison de l'étudiant, la consolidation du campus STIC à Sophia Antipolis. Comme vous le savez, le campus STIC est un élément clé de la consolidation même de Sophia Antipolis.

Le financement Campus Prometteur représente 20 M€ qui se répartissent comme suit : 4 M€ pour la région PACA, 11 M€ pour le département des Alpes-Maritimes, 5 M€ pour la CASA.

Il s'agit d'autoriser le Président du conseil général à signer la convention de site et de permettre dès à présent à la CASA, via la convention de fonds de concours, de participer au financement de ce Campus Prometteur. Voilà pour ce qui est de la base de ce dossier. Je pense que nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir eu la chance de nous inscrire dans cette politique du Campus Prometteur et de pouvoir ainsi valoriser l'action menée par l'université de Nice et par le développement en termes de recherches de Sophia Antipolis. Sophia Antipolis fait comme vous le savez partie des zones qui ont été labellisées pour leur rayonnement mondial.

M. Le Président.- Merci pour la présentation de ce rapport. M. VICTOR.

M. VICTOR.- Nous aurions souhaité pouvoir voter ce dossier, mais nous savons qu'il s'agit, avec le Campus Prometteur, d'une consolante, puisqu'au premier tirage, nous n'avions pas été retenus. De plus, nous recherchons en vain la globalité cohérente des choses qui nous sont proposées. Cela apparaît plus que comme du saupoudrage ici ou là, plutôt que comme une véritable démarche. Je ne prendrai qu'un seul exemple. Concernant le logement étudiant, nous évoquons ici 300 logements. Or si nous avons l'ambition d'avoir une université de 30 000, 40 000 ou 50 000 étudiants, nous savons très bien que de ce point de vue, il nous faudrait quelque chose de plus hardi.

De plus, qu'est-ce que l'Eco-Campus de la Plaine du Var ? Nous n'en avons jamais parlé. Nous avons du saupoudrage. J'ai évoqué tout à l'heure le caprice concernant le grand stade. C'est vraiment quelque chose qui ne nous permet pas de le voter positivement comme nous l'aurions souhaité. Nous nous abstenons donc sur ce dossier.

Pr ASSO.- Permettez-moi M. le Président de répondre. Le terme de « saupoudrage » ne me convient pas, dans la mesure où nous nous trouvons dans le cadre de lieux d'excellence. Personne ne contestera qu'en matière de santé publique, nous avons fait des efforts importants. Nous nous sommes hissés aujourd'hui au niveau des universités de référence, certes pas partout puisque comme vous le savez, on ne peut pas être spécialiste dans tous les domaines. Par rapport à ce qu'était l'université en général, et particulièrement la faculté de médecine, nous avons, grâce au conseil général, investi dans du matériel et fait un certain nombre d'efforts qui nous placent parmi les structures de référence pour certains types de disciplines.

Autre élément d'excellence, vous parlez de l'Eco-Campus de la Plaine du Var. Je voudrais rappeler que dans l'opération Nice Méridia, à laquelle j'avais participé pour conceptualiser un certain nombre de choses, notamment dans le domaine de la lutte anti-spéculative sur les logements d'accompagnement, une partie avait été dédiée à l'accueil de structures universitaires. Ceci est un élément qui montre qu'une problématique avait été confirmée et qu'elle prend son sens aujourd'hui dans la mesure où contrairement à ce que vous dites, il ne s'agit pas non plus d'une consolante. Dans la stratégie menée par l'enseignement supérieur et par Valérie PECRESSE, il est vrai qu'il y a eu un premier tirage dans lequel nous n'étions pas. C'est vrai, mais il est vrai aussi que l'université de Nice est jeune.

Vous oubliez une chose, M. VICTOR. Au moment du rattachement, nous avons peut-être quelques espoirs encore de conserver notre université et la première chose qu'a faite la France a été de nous supprimer les bases de l'université existante. Nous avons reconquis cette position grâce à Jean MEDECIN, mais il n'en demeure pas moins vrai que notre université est jeune. Ce n'est pas parce que notre université est jeune qu'elle n'a pas de talent, ni qu'elle est sans ambition. En revanche, sa jeunesse fait qu'effectivement, face à des mastodontes qui existent traditionnellement, Valérie PECRESSE a fait un premier choix. Nous avons repris la main, et je dois dire que le

Président du conseil général a été présent pour accompagner cette reprise de main. Nous avons aidé un certain nombre d'universitaires en faisant du dédoublement fonctionnel. Je dois dire qu'être inscrits dans le Campus Prometteur représente pour nous une très appréciable labellisation. Cela signifie en effet que nous avons à la fois de l'ambition, de l'espoir et déjà du talent. De ce côté-là, vous ne pouvez pas minorer les résultats qui furent les nôtres.

J'ajoute enfin qu'en ce qui concerne le logement, vous ne jetez pas une pierre dans mon jardin, mais vous venez prêcher un converti, ce qui est quand même un peu étonnant par rapport aux discussions que vous avez eues tout à l'heure sur l'enseignement catholique. En tous cas, je dois vous dire qu'avoir 300 logements, c'est déjà mieux que rien. Il faut une amorce, et c'en est une.

Enfin, je voudrais vous dire que le campus STIC est un dossier sur lequel je me suis particulièrement investi. Je crois profondément, non à l'idée d'une relance de Sophia Antipolis, puisque Sophia Antipolis a sa propre démarche, mais à l'idée d'une consolidation. Si nous n'avions pas eu Campus Prometteur, nous n'aurions peut-être pas pu achever le campus STIC. Tout le monde, dans le domaine de la recherche, sur Sophia Antipolis, attend le campus STIC comme le paysan attend la pluie. En décidant de ne pas voter parce que ce n'est pas assez, parce que c'est insuffisant, et parce que ce n'est pas à la hauteur de nos ambitions, je pense que vous faites une erreur de diagnostic, mais ce n'est pas nouveau.

Aujourd'hui, nous sommes en manque de plusieurs milliers d'étudiants parce qu'il nous faut effectivement passer au niveau des universités comparables, voire meilleures. Il nous faut un niveau de 50 000 étudiants. Nous n'y sommes pas encore, mais ne cassez pas l'élan qui est en train d'être créé par le Campus Prometteur, car si d'aventure nous écoutions votre politique, nous ne pourrions même pas faire la convention partenariale, et nous n'aurions même pas l'espoir d'arriver un jour à 50 000 étudiants. Erreur de diagnostic, erreur de thérapie, et le Dr GILLY va probablement vous expliquer qu'il y a aussi une erreur d'analyse. J'ajoute que ne pas voter ce rapport est une erreur tout court. Comme le disait TALLEYRAND, « *une erreur dans notre camp, c'est un crime* ».

Pr GILLY.- Pour conforter ces propos, je voudrais simplement citer deux classements qui ne sont pas faits par Nice. Le premier est le classement au niveau national de notre faculté de médecine qui est à la 5^{ème} place. Le second est le classement international de Shanghai, où l'université de Nice est classée 12^{ème}. J'en ai terminé.

M. Le Président.- M. BLANCHI.

M. BLANCHI.- Me BALARELLO a assisté hier au conseil d'administration de la SEM Habitat 06 que je préside et pour laquelle le conseil général met le paquet. Je voulais dire que dans les stratégies de la SEM Habitat 06 pour la création de logements, la priorité est donnée aux logements étudiants. Actuellement, en cours ou à faire, nous n'en sommes pas à 300 mais à 700 logements. 182 ont été livrés récemment à Sophia Antipolis. 200 et quelques autres sont prévus sur Valrose, de même que pour Saint-Jean-d'Angély. L'effort qui est fait est donc conséquent, et le conseil général s'y implique pour une tâche dont il n'a pas forcément la compétence. Je veux donc saluer la volonté du Président de soutenir cette SEM qui travaille d'arrache-pied.

M. Le Président.- Merci M. BLANCHI. Vous voyez M. VICTOR, peut-être que ces chiffres vont infléchir votre position. M. CUTURELLO.

M. CUTURELLO.- J'ai simplement quelques remarques sur ce dossier. Sur le fond, nous avons effectivement raté l'examen de passage lors de la première session, avant d'être repêchés à la session de rattrapage. C'est une opération qui porte essentiellement sur l'immobilier, c'est l'objet même de ces conventions. Il est dommage que notre université, malgré l'excellent classement rappelé par M. GILLY, n'ait pas été capable de mettre en œuvre un dossier à la hauteur des enjeux.

Mon propos portera sur quelques interrogations, ainsi que sur des méthodes de construction qui ne nous conviennent pas.

Concernant les logements étudiants, il en manque tellement que vis-à-vis du moindre logement fait, nous ne pouvons pas être contre. Néanmoins, par rapport aux objectifs ambitieux affichés par notre université, il en manque énormément. Sur la question du Campus Prometteur, pour le Campus Santé, vous évoquez des financements qui se seraient faits dans le cadre de partenariats publics privés. C'est le cas également de l'Eco Campus sur la Plaine du Var. Vous connaissez notre défiance à l'égard de ce type de financement qui est extrêmement cher. Nous ne pouvons pas approuver un mode de financement sur lequel le département est engagé et qui va nous coûter extrêmement cher. Nous le voyons pour toute une série d'opérations qui sont prévues. Quand je pense au stade qui est prévu dans la Plaine du Var, nous en sommes à près de 240 M€, ce qui est tout de même le triple de ce qui avait été prévu dans le premier projet énoncé il y a quelques années.

M. Le Président.- J'espère que vous avez adressé la même remarque à Mme AUBRY, qui finance un stade de la même façon, avec un montant de 400 M€. Je pourrai lui envoyer le procès-verbal.

Me CONCAS.- Elle joue les coupes d'Europe...

M. Le Président.- Nous aussi nous allons les jouer. Vous laissez présager de mauvais résultats pour l'OGC Nice !

M. CUTURELLO.- Il semble quand même que pour le moment, la moyenne se situe entre 8 000 et 9 000 spectateurs par match, lorsque nous sommes bien placés.

M. Le Président.- Vous êtes toujours pessimistes. Vous voulez toujours que nous soyons mauvais. Vous vous complaisez dans une sorte de pessimisme et de médiocrité. Ayez de l'ambition dans tous les domaines, dans le sport, dans la culture, dans l'université, etc... Nous avançons, et nous progressons. Notre département est en train de sortir de certaines caricatures. Je sais que vous aimeriez rester dans les caricatures, mais c'est terminé.

M. CUTURELLO.- Lorsque l'on dilapide des fonds publics, c'est de l'ambition. C'est intéressant comme remarque. En ce qui concerne l'Eco-Campus de la Plaine du Var, je rappelle que nous attendons toujours le débat qui avait été promis sur le programme d'ensemble et qui sera peut-être un jour proposé. Pour le moment, nous n'en savons pas grand-chose, à part ce qui s'est passé sur Nice Méridia, où l'opération a été modifiée. On a augmenté de 75 % les surfaces constructibles en densifiant le COS, et on a autorisé des hauteurs de bâtiments de 55 mètres. C'est là aussi une indication intéressante sur l'avenir de la Plaine du Var.

J'ai vu dans la presse qu'une délégation de Hong-Kong était venue visiter et pourrait éventuellement investir. C'est intéressant, et je m'en réjouis, mais lorsque nous regardons Hong-Kong, je suis un peu inquiet, puisque ce n'est pas franchement un exemple de développement durable. Tout cela nous paraît extrêmement vertical. Ce que l'on m'en a dit et ce que j'en ai vu montrent que ce n'est pas tout à fait l'écodéveloppement durable auquel vous aspirez comme moi pour le développement de cette vallée du Var. J'ai donc quelques inquiétudes sur le sujet.

M. Le Président.- Je vous coupe juste quelques secondes pour vous dire que non seulement des visiteurs de Hong-Kong sont venus, mais que la semaine prochaine viendra le Président chinois HU JINTAO lui-même dans la Plaine du Var, ce qui devrait satisfaire M. VICTOR, puisque c'est le dernier modèle qui représente le parti de M. VICTOR.

M. CUTURELLO.- Je vous rappelle, M. le Président, en particulier sur la question des droits de l'homme, que le seul parti français jumelé avec le parti communiste chinois est l'UMP à l'initiative de Xavier BERTRAND. Ne l'oubliez jamais. C'est donc très certainement dans le cadre de ce jumelage qu'il vient nous rendre visite.

Pour revenir à la question du mode de financement de ces opérations, nous nous abstenons, parce que nous ne les approuvons pas, même si vous avez cité d'autres exemples.

M. Le Président.- Merci. M. MOTTARD.

M. MOTTARD.- Je m'associe à ce qui a été dit sur l'université de Nice. C'est effectivement une université de grande qualité et pleine d'avenir, ce qui est notamment dû à la très grande qualité de ses enseignants. Sur le plan lui-même, il y a un effet d'aubaine. L'État donne de l'argent, il y a un plan concerté, la région est dans le coup : pourquoi pas, si nous prenons les mesures les unes après les autres. Il faut reconnaître que le plan en lui-même n'est pas terrible. Il ne dégage pas de perspectives et n'a pas vraiment de sens. C'est un peu fait de bric et de broc, et cela ne ressemble pas à grand-chose. Nous le voterons pour l'effet d'aubaine et pour l'espoir que nous avons pour l'avenir de l'université de Nice.

M. Le Président.- Merci mes chers collègues. Permettez-moi à l'occasion du débat sur ce rapport de souhaiter la bienvenue à Marc PONS DE VINCENT, qui est dans nos tribunes et qui est le nouveau directeur général de l'EPA de la Plaine du Var.

M. VICTOR.- A quand le débat ?

M. Le Président.- Le débat a lieu au conseil d'administration. Vous avez manifesté tout à l'heure une grave lacune en disant que nous n'avions jamais parlé de l'institut du développement durable prévu dans le rapport sur le Campus Prometteur. Nous en avons parlé lors du précédent ou de l'avant-dernier conseil d'administration de l'OIN. Le Président de l'université nous a remis un document assez consistant. Vous ne pouvez pas ignorer ce projet. Il existe, nous en avons déjà parlé. Je regrette d'ailleurs d'entendre dire que ce n'est pas un projet ambitieux. Établir au sein de l'opération d'intérêt national un institut du développement durable, et tourner demain l'université vers les métiers de la recherche en matière d'environnement, c'est je crois quelque chose d'au contraire très ambitieux, et qui constituera un signe fort pour l'OIN. J'en ai discuté avec le ministre d'état du développement durable qui se félicitait de l'arrivée du nouveau directeur en me soulignant ses grandes qualités, et qui me disait qu'il était là pour soutenir l'OIN.

Pour le Campus Prometteur, vous avez bien-sûr parlé de lot de consolation. Je n'étais pas dans le jury, et je n'ai pas déposé la candidature pour le dossier Campus d'avenir. Je regrette que l'université de Nice n'ait pas été retenue. Il y a peut-être eu un choix tactique dans le dépôt de candidature qui était mal orienté. Les universités retenues sont surtout celles qui avaient une taille supérieure à la nôtre et qui se sont inscrites dans un réseau. Cela n'a pas été le choix qui a été fait ici. Une fois que cette décision a été prise, nous avons veillé, avec Christian ESTROSI, à ce que l'université de Nice ne soit pas oubliée. Aujourd'hui, nous avons un engagement de 30 M€ de l'État, complété par 30 M€ des collectivités locales, notamment la CASA qui consent un effort important sur le Campus STIC. Je l'en remercie, de même que la ville de Nice ainsi que la région qui, je l'espère, va venir sur ce dossier, notamment sur le Campus STIC.

Globalement, on ne peut pas dire qu'il s'agisse d'un lot de consolation qui manque d'ambition. Certes, le Campus STIC était déjà parti avant le Campus Prometteur, mais cela va nous permettre, en particulier au conseil général, d'avoir un financement moins défavorable que celui qui était prévu à l'origine, où le conseil général avait à assumer les deux tiers du financement de

l'université, alors que ce n'est pas notre compétence. C'était excessif, vous en conviendrez, surtout pour un projet qui va finir à 75 M€ environ.

Le campus STIC est quand même le campus d'avenir par excellence. C'est le signe de la confiance dans le développement de Sophia Antipolis. C'est accueilli comme tel pour tous les chercheurs et tous les enseignants, mais aussi par tous les chefs d'entreprise et par tous les responsables de Sophia. C'est un formidable signe de confiance dans l'avenir de Sophia qui reste un atout majeur de notre département. Il en est de même pour l'institut du développement durable dans l'OIN. Comment dire que ce n'est pas un signe ambitieux, audacieux et dynamique dans l'avenir ? Établir ce campus des sciences de la vie et du développement durable dans la Plaine du Var est aussi une ambition qui n'est pas modérée mais au contraire très forte. La tour Pasteur est également un signe fort dans la confiance que nous portons à l'excellence de la faculté de médecine. Les chiffres du positionnement de la faculté ont été rappelés. Il y a des domaines où nous sommes meilleurs que d'autres, mais s'il y en a bien un où nous sommes excellents, c'est celui-ci. Là aussi, conforter la tour Pasteur est un signe important. L'aménagement de Saint-Jean-d'Angély en termes de logements étudiants conforte aussi le pôle sciences humaines à l'Est de la ville. Je regrette, mais il y a donc de l'ambition dans ce projet, et il y a des financements.

Pour le reste, M. CUTURELLO, vous avez contesté le PPP. C'est un choix qu'a fait l'État qui investit 5 milliards d'euros dans l'université. Grâce au Président de la République et à ce Gouvernement, nous avons je crois sorti l'université de l'ornière dans laquelle elle s'enfonçait. Nous avons modernisé et réformé notre université. La loi sur l'autonomie est une loi qui donne des perspectives à l'université. Ce plan Campus représente 5 milliards d'euros, financés par l'ouverture du capital d'EDF. C'est profitable au plan national. C'est un grand projet de modernisation de notre université. Nous en bénéficions, et nous aurions pu en bénéficier plus, j'en conviens, mais c'est mieux que rien, et les projets qu'il y a dans ce dossier sont tous des projets ambitieux.

Me BALARELLO.- Le développement de l'université dépend également du nombre de résidences universitaires. Ne pourriez-vous pas déléguer, parmi vos directeurs, une personne chargée de faire le bilan des résidences universitaires et des besoins ? J'aimerais travailler en accord avec cette personne, car j'ai construit les premières résidences universitaires dans ce département. Voilà la proposition que je vous adresse. C'est indispensable au développement de notre université.

M. Le Président.- Nous y travaillons. M. BLANCHI a rappelé les chiffres précédemment.

Le dossier n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe communiste et du groupe socialiste et apparentés).

M. Le Président.- Je désigne M. MASCARELLI comme représentant du Président du conseil général au comité de pilotage. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Je vous en remercie.

13. CONVENTION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION SANS LIMITATION DE DURÉE DES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS

Mme GIUDICELLI.- Nous avons signé le 30 juin 2010 une convention pour le transfert de la totalité de l'activité du parc et de ses effectifs au 1^{er} janvier 2011. Je vous propose d'approuver les termes de cette convention relative à la mise à disposition sans limitation de durée des ouvriers des parcs et ateliers.

Le dossier n°13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

14. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES

Mme GIUDICELLI- Ce rapport concerne les dispositions dans le domaine des ressources humaines : adaptation des emplois de la collectivité, particulièrement pour l'ouverture d'un centre de protection maternelle et infantile dans les nouveaux locaux de la CAMS de Cannes, adaptation des indemnités versées à certains intervenants internes ou externes à la collectivité qui sont appelés à collaborer en matière de formation ou de préparation de concours, gratification versée aux stagiaires de la collectivité, mise à disposition d'un agent départemental auprès de l'école départementale de musique.

Le dossier n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

15. INDEMNITÉ DE CONSEIL AU NOUVEAU PAYEUR DÉPARTEMENTAL

Mme GIUDICELLI- Il s'agit simplement d'accorder une indemnité de conseil à notre nouveau payeur départemental.

Le dossier n°15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

16. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA RÉUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES DÉTENUES PAR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES-MARITIMES

Mme GIUDICELLI- Nous vous proposons dans ce rapport de régulariser un peu les choses et de les organiser. Certaines mises à disposition seront payantes, d'autres seront gratuites, selon l'usage qui doit en être fait.

Le dossier n°16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

17. DÉSIGNATIONS DE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL GÉNÉRAL AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES ET COMMISSIONS

M. Le Président- Je vous propose de désigner à l'observatoire départemental d'aménagement commercial qui se substitue à l'observatoire départemental d'équipement commercial :

- pour l'arrondissement de Grasse, Mme SATTONNET en qualité de titulaire, et M. VIAUD en qualité de suppléant ;
- pour l'arrondissement de Nice, M. VEROLA en qualité de titulaire, et M. COLOMAS en qualité de suppléant ;

Je vous propose de désigner aux conseils portuaires des ports communautaires de Nice Côte d'Azur :

- pour Beaulieu-Plaisance, M. CESARI en qualité de titulaire, et Mme GIUDICELLI en qualité de suppléante ;
- pour Saint-Jean-Cap-Ferrat, M. CESARI en qualité de titulaire, et Mme GIUDICELLI en qualité de suppléante ;
- pour Cros-de-Cagnes, Mme BANDECCHI en qualité de titulaire, et M. REVEL en qualité de suppléant.

Je vous propose aussi de désigner M. BENCHIMOL en qualité de titulaire au comité départemental de l'aide médicale d'urgence, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

Je vous propose enfin de désigner M. GINESY au conseil d'exploitation de la régie pour l'aménagement de la gestion des MIN d'Azur.

Le dossier n°17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Notre ordre du jour est terminé. Il nous reste à procéder à l'approbation du compte rendu de la séance du 28 juin 2010, dont vous avez évidemment tous pris connaissance. J'imagine qu'il n'appelle pas de réaction particulière de votre part, n'est-ce pas?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 28 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

Il me reste à vous remercier pour la qualité de notre débat. Nous avons pu terminer notre DM1 dans la matinée, je vous en remercie. Je vous précise que M. le Préfet des Alpes-Maritimes nous présentera, dans le cadre d'une séance plénière spécifique, le rapport d'activité des services de l'État dans le département des Alpes-Maritimes le 18 novembre prochain.

M. CUTURELLO.- Afin que nous puissions avoir un débat avec M. le Préfet, serait-il possible d'intervenir auprès de lui pour que nous ayons le document un peu avant ? La dernière fois, nous l'avions eu sur table, et c'est un peu difficile de débattre dans ces conditions.

M. Le Président.- Je me suis fait par anticipation votre porte-parole, puisque je l'ai demandé hier directement au Préfet des Alpes-Maritimes. Vous aurez ce document 5 ou 6 jours avant son intervention.

M. CUTURELLO.- Merci M. le Président.

M. Le Président.- Merci mes chers collègues.

La séance est levée à 12 heures 20.